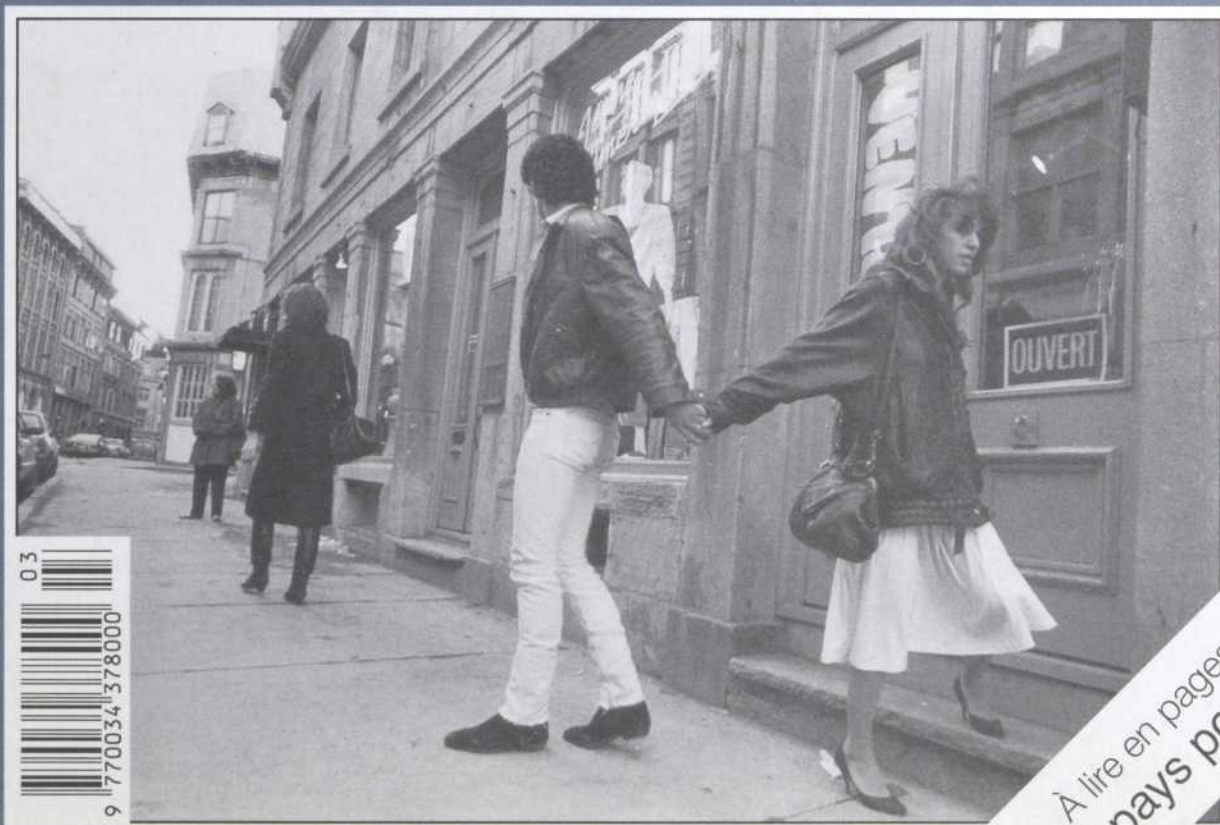


relations

mars 1995 3,55 \$ no 608

la violence faite aux femmes

UN HÉRITAGE À REFUSER



À lire en pages 35-40
Quel pays pour demain ?

Quel pays pour demain? Sept collaborateurs de *Relations* proposent une réflexion sur cette importante question. Quels sont les éléments nécessaires pour que le Québec de demain soit une société où fleurissent la justice, la liberté, la paix et la démocratie? Quelle place devons-nous faire à l'histoire, au territoire et à la solidarité? S'interroger ainsi, dans le contexte référendaire, c'est rappeler la place centrale que doit occuper la discussion d'un projet de société.

Il ne s'agit pas de construire des châteaux en Espagne ni de faire abstraction des conditions réelles dans lesquelles nous vivons. Bien au contraire. Quand nous parlons du projet de société que nous désirons voir surgir du projet souverainiste, notre but est de délimiter les enjeux du contexte actuel, de prendre conscience des faiblesses et des fissures, de reconnaître nos forces et notre potentiel, et cela afin de mieux affronter les défis réels de notre société.

Si l'arrière-fond de ces articles laisse soupçonner une attitude favorable envers la souveraineté, à plusieurs reprises nos collaborateurs remettent en question divers aspects de l'avant-projet de loi soumis à la population. Nous savons que *Relations* ne sera pas le seul lieu où des gens épris de justice soulèveront de telles questions. Il est important que le gouvernement péquiste écoute ces voix, qu'il ne cherche pas à les étouffer, au nom de la stratégie gagnante.

Le pari de la consultation populaire ne doit pas prendre fin avec les commissions régionales sur l'avenir du Québec. L'avant-projet de loi prévoit l'élaboration et l'adoption éventuelle d'un projet de constitution. Nous ne saurons trop insister sur la nécessité pour le gouvernement d'associer l'ensemble de la population à la rédaction d'un tel projet. Toute constitution mérite qu'on y inscrive les valeurs et les aspirations profondes que le peuple espère léguer aux générations à venir.

C'est donc dans un esprit constructif, soucieux du pays réel, que nous publions ces réflexions sur des points essentiels de notre projet de société.

Carolyn Sharp

relations

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de chrétiens et de chrétiennes engagés dans la promotion de la justice.

DIRECTRICE
Carolyn Sharp

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Jean Périgny

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Jacques Boucher, Céline Dubé, Joseph Giguère, Julien Harvey, Marc Lemire, Guy Paiement, Francine Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, René Boudreault, Pierre-André Fournier, Vivian Labrie, Jean Pichette, Jean-Paul Rouleau, Shirley Roy

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 26,00\$ (taxes incl.)

Deux ans : 47,00\$ (taxes incl.)

À l'étranger : 27,00\$

Abonnement de soutien : 50,00\$

TPS: R119003952

TVQ: 1006003784

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.
ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.
Envoi de publication - Enregistrement no 0143

face à l'actualité

Quel pays pour demain ?

À l'occasion des commissions régionales sur la souveraineté, sept de nos plus proches collaborateurs livrent leur pensée sur des enjeux fondamentaux de la société québécoise.

SOUVERAINS ET COMMUNAUTAIRES

S'affirmer comme peuple, c'est assumer que nous sommes différents, distincts, que nous possédons notre propre personnalité collective, qui n'est assimilable à aucune autre. La poursuite de la souveraineté, associée ou autrement, procède de cette conviction vitale que nous vivrons mieux, que nous grandirons plus harmonieusement, que nous nous déploierons plus efficacement dans le monde, en nous appuyant sur ce que nous sommes plutôt qu'en nous diluant dans la personnalité de quelqu'un d'autre.

Le seul contrôle de nos appareils politiques et économiques n'est toutefois pas suffisant pour assurer l'expression et le développement de notre être collectif. Au-delà des droits historiques, des revendications identitaires et du partage territorial, c'est par la volonté de vivre ensemble que celui-ci se manifeste ultimement. Une telle volonté ne s'impose pas par la raison d'État, ni ne surgit des lois du marché, mais se nourrit de la dynamique communautaire tissée à la base de la société, faite de gratuité et de confiance, de partage des mêmes valeurs fondamentales, de responsabilité, d'éducation et de recherche pratique d'équité.

La patrie désirée ne trouvera son véritable sens et n'atteindra

l'achèvement de son identité que dans la mesure où elle s'inscrira résolument dans un mouvement d'approfondissement de la démocratie. Encore plus que l'autonomie et la souveraineté de l'État, un tel processus de démocratisation doit fortifier l'autonomie et la souveraineté des acteurs, individus et groupes, qui constituent la société civile.

Le déploiement de la société civile québécoise, afin qu'elle se pose comme un protagoniste central de la démocratie et du progrès économique, passe par la consolidation et le développement de ses organismes associatifs: populaires, coopératifs, syndicaux, mouvements sociaux, regroupements de gens d'affaires, etc.; par l'affirmation de ses identités locales et régionales, par la multiplication des concertations territoriales, par un vaste mouvement d'éducation à la responsabilité sociale et à la citoyenneté et par le renforcement de sa culture communautaire.

Une société civile organisée et suffisamment autonome pour répondre avec initiative aux problèmes des citoyens et citoyennes, quels que soient les endroits du territoire où ils se posent, doit par ailleurs trouver en face d'elle un État en mesure de lui correspondre; donc, appelle une décentralisation politique.

Quel pays pour demain?

Dans un tel contexte, cette décentralisation doit alors apparaître pour soutenir, dans une relation partenariale, la mobilisation de la société civile et non pour la modeler selon la rationalité étatique.

S'il ne sert qu'à mettre au monde un État traditionnel centralisé et à développer l'économie libérale, le projet de souveraineté québécoise ne vaut pas la démarche aux urnes. En effet les inégalités sociales semblent les principaux fruits de l'économie libérale tandis que l'État traditionnel s'avère désormais impuissant pour établir la justice. Dans la mesure où elle demeure liée à ces modèles, la démocratie elle-même se met en panne. En effet, quelle puissance de mobilisation lui reste-t-elle quand elle n'est plus portée par l'idéal de la justice? Sans autre

horizon, la souveraineté n'a pas d'attrait. Comment intéresser un pauvre en lui disant que le Québec pourra prendre toutes ses décisions quand il sait trop bien qu'aucune d'elles ne viendra remédier à sa pauvreté?

Cependant, si, comme il est souhaitable et possible, la souveraineté projetée, cristallisant le caractère communautaire de la société québécoise, devient l'énergie d'un développement de type nouveau, appuyé directement sur la mobilisation collective des citoyens et des citoyennes et inspiré par des valeurs de solidarité et de progrès durable, elle se transformera alors en une réponse non seulement pour le Québec, mais pour le monde. ■

Joseph Giguère

UN BIEN-ÊTRE POUR TOUS ET TOUTES

au fil des ans, le Québec s'est donné un système économique mixte, dans lequel le libéralisme du marché s'accompagne d'une intervention de l'État. Le libéralisme du marché l'a emporté ces dernières années, avec comme conséquence une augmentation des exclus. Il nous faut maintenant renouer avec une intervention plus grande de l'État pour assurer le bien-être de tous les gens de ce pays.

La volonté de jouer la carte des régions ouvre actuellement la porte à une redistribution du pouvoir et des ressources qui tiennent compte des disparités existantes. Il faut l'ouvrir toute grande, en traduisant le principe de subsidiarité à tous les niveaux de pouvoir.

Notre pays a des besoins nombreux. Il nous faut choisir de répondre en priorité aux besoins de base et orienter les investissements publics et privés dans des façons innovatrices d'y répondre. Nous en ferons ainsi des lieux privilégiés de notre développement collectif. Nous pensons, à titre d'exemples, aux transports publics, qu'il s'agisse du métro, du train ou de l'autobus, à l'agroalimentaire biologique, à l'industrie du recyclage, à l'industrie éolienne, à la recherche médicale appliquée, aux ressources de l'informatique appliquées au décrochage scolaire ou aux petites écoles de campagne, aux centres de santé éloignés des grands centres, etc.

Le développement de la solidarité doit devenir un objectif national, qu'il s'agisse du maillage des entreprises dans les différentes régions, de l'épargne collective ou de la redistribution des richesses. L'ensemble des mesures d'assurance et d'assistance sociale devrait se retrouver dans un ministère de la solidarité pour bien en indiquer la finalité. Ces mesures porteraient des besoins des gens et des milieux plutôt que de programmes uniformes pour toutes les régions.

Notre système de santé, comme notre système scolaire, devrait pouvoir bénéficier de plus de souplesse et d'initiative et s'insérer dans les instances régionales de décision. Ils devraient tabler sur des formules plus légères, comme des unités mobiles de soins pour les régions éloignées, des équipes de parents et d'éducateurs pour les devoirs après la classe, etc. Cet investissement dans des ressources plus mobiles permettrait une grande capacité d'adaptation et tiendrait compte des différences qui existent dans les différentes régions. Le bien-être pour tous et pour toutes s'accommodent mal, en effet, des mesures «mur à mur» et du primat donné aux seules grandes institutions. ■

Guy Paiement

RETROUVER L'AUTRE MÉMOIRE

«**J**e me souviens», prétend le Québec. Sommes-nous pour autant au pays de la mémoire? Il semblerait bien qu'ici comme ailleurs, on ait le souvenir plus ou moins discret. Dit autrement: il y a des zones ombragées dans la mémoire historique québécoise. Des zones où opère un curieux consensus en faveur de l'oubli. À cet égard, le cas de la crise d'octobre semble, plus que tout autre, révélateur. Car, si 1994 a vu le retour d'octobre sur la scène médiatique (*Octobre* de P. Falardeau, *La liberté en colère* de J.-D. Lafond, ainsi que la réédition du *Manifeste du FLQ*), ce fut du même coup l'occasion d'un étrange constat: rares sont les personnes de moins de trente ans qui aient quelques connaissances objectives de l'épopée politico-terroriste du FLQ ainsi que de la participation des pouvoirs à l'état de crise. Les lacunes sont criantes, et fort gênantes.

Nous soupçonnons que le voilement de ce chapitre de notre histoire relève moins d'un quelconque désintérêt volontaire des jeunes, de mauvaise foi, que de la difficulté qu'éprouvent leurs aînés à jouer leur rôle de transmetteurs. Vieux refrain certes, mais qui garde sa part de vérité. De là à dire que l'école manque à sa responsabilité, il n'y a qu'un pas. Le franchir lestement serait suspect: il est trop facile de charger l'école de tous les maux. Reste qu'il y a un blocage, et il commande un temps de réflexion.

Sans doute faut-il se résigner à pointer du doigt ceux dont la fonction consiste à éclairer les événements, à leur donner un sens: les intellectuels. Ainsi, on observe chez eux un flagrant manque de conviction dans la promotion de la mémoire, de l'histoire donc. Feignent-ils volontairement d'ignorer l'importance de la mémoire dans une société? Ou sont-ils gagnés par l'idée qu'elle n'est plus «le lieu où ça se passe»? Quand ont-ils oublié que

la mémoire met en jeu ce qu'il y a de plus fragile dans l'existence humaine, l'identité ?

Encore faut-il se méfier de la mémoire. Il y a la mémoire qui ordonne le présent à un passé plus ou moins mythifié, pour qui le présent n'est que nostalgie de l'origine. Mémoire qui soumet les vivants aux morts. En contrepoint, on retrouve la mémoire qui ouvre le passé à l'intelligence du présent, qui montre la possible filiation entre hier et aujourd'hui, qui fait la généalogie du présent.

Depuis au moins une décennie, le projet national québécois a été graduellement vidé de sa dimension historique au profit d'un simple calcul des coûts et profits. En cette année référendaire, comprendre cette mise à l'écart de la mémoire en général n'est certainement pas inutile.

Nul besoin d'analyses pointues pour avancer que la mémoire nostalgique a jadis présidé à de nombreuses rhétoriques nationalistes. Heureusement, la réduction du Québec moderne à la logique binaire des plaines d'Abraham, telle qu'elle se donne à lire exemplairement dans le *Manifeste du FLQ*, a fait long feu. La violence qui s'en dégage, son ressentiment, sa frustration – en deux mots, sa dialectique revancharde – y sont sans doute pour beaucoup. Mais il est remarquable que «l'autre» mémoire, interprétante celle-là, ait été, elle aussi, évacuée de nos consciences. Peut-être le référendum de 1980 y est-il pour quelque chose: un nouveau commencement pour les uns, une certaine lassitude ou un sentiment de honte pour les autres.

Mais dès lors qu'on en a constaté l'évanescence, comment re-

donner ses droits à cette mémoire interprétante? Mieux: comment resituer le projet national dans une perspective historique ouverte, non dogmatique? Ces questions ne sont pas un luxe, elles mettent en cause la dignité d'un peuple, la conscience de son devenir.

En renonçant à envisager la filiation entre le passé et le présent, on appauvrit notre capacité à tracer les formes du futur. Le *statu quo* politique et social, en somme. Bien des gens s'en réclament (souvent pour des raisons platement financières), mais, pour les jeunes, cela signifie surtout l'impossibilité d'avoir une quelconque prise sur la destinée de la société, d'être des agents de son évolution. Un chemin qui mène directement au cynisme. Si, en plus, ils n'ont pas d'histoire...

Mais tout n'est pas noir dans ce paysage. Les dernières élections provinciales nous ont permis de constater que le Parti québécois reconnaît l'importance de l'histoire dans la formation scolaire, puisqu'il envisage de «réinstaurer l'enseignement de l'histoire nationale et universelle». Pareil projet passe vraisemblablement par les fameux états généraux de l'éducation.

Sur cette question, comme sur beaucoup d'autres, il nous tarde de juger les actes du nouveau gouvernement. L'indigence du gouvernement précédent en matière d'éducation a accentué nos attentes à l'endroit du PQ. Gardons-nous de penser que nous en exigeons trop. ■

Marc Lemire

AUTONOMIE ET TERRITOIRE

dans leur quête mutuelle et effrénée d'autonomie politique, le gouvernement du Québec et les Premières nations sont définitivement engagés dans une course contre la montre et nul ne sait encore s'il s'agit d'une aventure qui mènera à une terre promise ou contre un mur de briques. Un sprint de qualification pour cette course a eu lieu avant les Fêtes et nous a donné un avant-goût amer des règles du jeu qui risquent d'affecter la qualité de l'exercice et de l'ampleur des meurtrissures qui pourront en résulter.

En cours de campagne électorale et dès son arrivée aux rênes de l'«État», en septembre dernier, le Parti québécois a énoncé ses prémisses rapidement et avec autorité: il n'y a qu'un seul ordre juridique au Québec et c'est celui de la majorité; l'intégrité du territoire est une donnée fondamentale préalable à toute discussion et la force sera utilisée si nécessaire pour préserver la légitimité de «l'État». Dans ce contexte seulement, des aménagements seraient possibles pour des gouvernements autochtones qui pourront avoir accès à certaines juridictions déléguées.

La réplique à ce premier croc-en-jambe n'a pas tardé à venir de la part des Premières nations. En novembre, à Lac-Delage, en banlieue de Québec, une résolution unanime des chefs présents a condamné l'approche québécoise et rappelé la présence du droit inhérent de peuples autochtones à se gouverner ainsi que de leurs droits ancestraux sur le territoire. On a aussi annoncé une lutte sur les tribunes internationales pour faire valoir ce point de vue.

Le 6 décembre 1994, le gouvernement du Québec a dévoilé son «astucieux» avant-projet concernant la Loi sur la souveraineté du Québec. Ce projet contient, entre autres, une disposition à l'effet que la future constitution du Québec doit reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur

appartenant en propre, mais que cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Encore une fois, la réplique autochtone a été vive; d'abord les Inuits qui, le 9 décembre, par la voix de leur porte-parole, Zebedee Nungak, ont requis les services du «sauveur» fédéral en lui rappelant sa responsabilité constitutionnelle, légale et fiduciaire envers eux. Ils ont qualifié d'antidémocratique la démarche québécoise et énoncé leur crainte d'être séparés de leurs frères canadiens dans un Québec souverain. Peu de temps auparavant, le leader cri, Mathew Coon-Come, avait dénoncé, dans la capitale américaine, les politiques «racistes» du gouvernement péquiste.

Les Premières nations du Canada ont renchéri lors d'une rencontre planifiée stratégiquement à Québec, les 13, 14 et 15 décembre derniers. Alors que Mathew Coon-Come poursuivait sa diatribe anti-Québec et que le Grand chef Max Gros-Louis faisait appel au sens des responsabilités et à la diplomatie, les chefs du Canada ont adopté une résolution dénonçant l'avant-projet de loi québécois et rappelant au gouvernement fédéral ses obligations historiques.

En réaction à ces propos, le porte-parole du gouvernement du Québec, David Cliche, a certainement dû se tourner la langue sept ou huit fois avant de tenter d'amenuiser les propos vitrioliques de Mathew Coon-Come et de quelques autres chefs importants; il soulignait la volonté gouvernementale de régler de façon pragmatique des dossiers majeurs, tels celui de la revendication territoriale globale des Atikamekw et des Montagnais, et l'actualisation du traité de la nation huronne-wendat.

Respectant sa parole, le gouvernement du Québec a déposé, à la veille du long congé des Fêtes, une proposition complète de règlement du contentieux global des peuples atikamekw et

montagnais: création de «domaines» autochtones totalisant 4000 km², de zones d'activités traditionnelles et de zones de ressources à gestion partagée totalisant 40 000 km², d'aires de conservation totalisant un maximum de 10 000 km², de perspectives d'autonomie gouvernementale, de développement économique et de financement à partir de revenus des ressources naturelles et de compensations, etc. Les chefs montagnais et atikamekw ont répondu jusqu'à maintenant de façon plutôt négative et stratégique à cette offre. Certains éditorialistes et groupes d'intérêt québécois ont mal digéré cette offre gouvernementale, soulignant la précipitation du gouvernement Parizeau à vouloir acheter la paix de peuples autochtones qui s'opposent viscéralement aux objectifs souverainistes, et ce, au détriment des intérêts de la grande industrie et des acteurs du développement régional.

Il faut se demander si l'impression qu'ont les Québécois de donner la lune sera un jour conciliable avec l'impression permanente de se faire flouer qu'ont les Autochtones et le goût de certains d'entre eux pour le victimisme chronique! Dans une conjoncture de crise des finances publiques et d'affirmation na-

tionale, y a-t-il une niche possible pour la justice historique à laquelle ont droit les peuples autochtones, par-delà les réactions de majorité possédante d'une majorité de Québécois et de Québécoises? Est-ce si difficile pour les analystes chevronnés de comprendre que les peuples autochtones du Québec ne veulent simplement pas se faire jouer le même tour que le Québec, en 1982, et se faire «rapatrier» ici une constitution qui ne leur a pas, auparavant, garanti la protection de leurs droits constitutionnels?

Chose sûre, le discours que tiennent et que tiendront les uns et les autres, d'ici le jour «J» du Québec, conditionne et conditionnera nos relations mutuelles pour les années à venir. Les leaders autochtones et québécois ont tout à perdre à vouloir utiliser une autre arme que celle de la diplomatie, de la modération et de la négociation. Le temps des développements séparés semble révolu, malgré l'acharnement de certains leaders autochtones à le promouvoir. Une voie commune d'évolution doit aussi être identifiée et le plus tôt sera le mieux, si on veut éviter le mur de briques... ■

René Boudreault

L'INDISPENSABLE LIBERTÉ SENSÉE

Reconnaissons qu'il est difficile de parler de la liberté. Ce n'est pas une réalité, mais une qualité de la vie; ce n'est pas d'abord un singulier, mais un pluriel, comme nous le rappelent constamment les chartes des droits et libertés; ce n'est pas une valeur uniquement psychologique et personnelle, même si elle est aussi cela; mais elle ne se réalise en pratique qu'avec l'appui des institutions et de la société. C'est aussi une richesse dont on se vante plus facilement qu'on ne la réalise; et ce sont souvent les tyrans et les gouvernements totalitaires qui s'en réclament avec le plus d'insistance.

Nous tenons tous et toutes à la liberté. Et il n'y a rien de plus déconcertant et de plus démobilisant que de constater que certains, par exemple bon nombre d'Amérindiens, d'Anglo-Québécois et de Québécois d'arrivée récente, ont peur du projet de Québec souverain parce qu'ils croient que la liberté, personnelle

et sociale, est davantage possible dans le Canada. Bien sûr, quelques maladroites de grande envergure, comme celle de dire et d'écrire que la phase d'entrée dans l'indépendance réclamera de limiter la liberté d'expression de la presse, ont pu accréditer cette crainte; mais il y a certainement plus que cela, car l'impression persiste depuis longtemps. Pourquoi?

Probablement d'abord parce que nous avons trop longtemps attendu pour prendre notre liberté. On nous perçoit trop souvent comme des coloniaux frustrés, qui cherchent une reprise, et qui la cherchent dans la division et dans la crainte. Et donc qui risquent de refuser aux autres – les minorités anglaises, les Premières nations, les communautés culturelles plus consistantes – ce que nous réclamons pour les Québécois français de vieille tradition. Sans doute aussi parce que plusieurs des institutions qui garantissent la liberté sociale, la liberté sensée, ont échappé de

Souveraineté et projet de société

une table-ronde sur les enjeux de la souveraineté

À Montréal:

Dans le cadre des Soirées Relations du Centre justice et foi

le lundi, 20 février 1995, de 19h30 à 22h00

À la Maison Bellarmin (métro Jarry)

25, rue Jarry Ouest, Montréal

Pour renseignements: Pauline Roy ou Jean-Marc Biron, au (514) 387-2541

À Québec:

En collaboration avec l'Office des Milieux du diocèse de Québec

le mardi, 28 février 1995, de 19h30 à 22h00

Au Carrefour Jeunacte

103, rue Racine, Loretteville

Pour renseignements: Marie Chrétien, au (418) 688-1211

Disponible sur vidéo-cassette

puis longtemps à notre contrôle. Au temps de la conquête et encore au temps de la confédération, la philosophie politique anglaise réservait au palier fédéral les grands cadres économiques et sociaux des colonies, trésor, commerce, immigration, armée, concédant aux provinces les domaines plus familiaux, éducation, culture, santé, petite industrie, terres et forêts, municipalités. On a un peu raison, par conséquent, de se demander comment nous prendrons la relève, au lendemain du référendum. Le Québec en projet doit répondre à cela, et plus qu'en parlant de beau risque...

Il semble qu'il faut d'abord répondre en parlant de droit, d'État de droit. C'est par là que l'on passe de la liberté arbitraire à la liberté sensée. C'est la seule alternative à l'usage de la force et même de la violence, contre la liberté. Notre culture publique commune, qui a toutes les chances de devenir notre lien principal de solidarité, doit être une culture du droit, une culture qui permet d'être différents les uns des autres, mais sur le même pied.

Finie la mosaïque verticale. Ce qui est un défi majeur, surtout dans une société qui demeurera capitaliste, même si elle conserve des traits socio-démocratiques.

Seul un contrat social intelligent, appuyé sur une base plus large que la simple compétition économique, permettra un projet de société où la liberté sera possible à tous et à toutes, dans la solidarité. Pour cela, la Charte des droits et libertés actuelle est infiniment précieuse; mais il importe qu'elle soit révisée, à la fois du côté des droits collectifs, si difficiles à formuler que certains en nient l'existence même, et du côté des droits des plus faibles et des institutions qui les protègent. Nous devrions être capables de vivre libres en étant tous libres. Et libres d'une liberté sensée, fraternelle, capable de porter les devoirs comme les droits de la liberté. ■

Julien Harvey

LA JUSTICE AU COEUR DE L'AVENIR

Depuis longtemps, le Québec est un État de droit. Malgré des insuffisances et des bavures (rares mais toujours trop nombreuses), nos institutions nous protègent de l'arbitraire. Comme individus, citoyens et collectivité, nous jouissons librement de nos droits et sommes appelés à assumer nos responsabilités. Ce sont là des acquis importants dont nous ne mesurons pas toujours la valeur.

Mais un État de droit ne peut, à lui seul, garantir une société juste – pas plus que l'adoption d'une charte des droits et libertés ne suffit, en elle-même, à assurer égalité et équité. La quête de justice ne se réduit jamais au juridique et à l'adoption de «meilleures» lois; elle suppose toujours l'engagement politique réel des citoyens et des citoyennes, comme de leurs représentants élus.

Depuis quelques années, les communautés autochtones ont bousculé les fondements de la justice au Québec. En remettant en cause les règles de ce qu'elles nomment la «justice des Blancs» et en forçant une redéfinition des bases d'un règlement acceptable de leurs revendications, les communautés autochtones ont rappelé que la justice exigeait bien davantage que l'application rigoureuse des règles et qu'elle imposait d'abord un premier consensus sur les critères qui permettront d'établir le dialogue ou d'arbitrer les conflits. Dans d'autres contextes, les femmes ont déjà mené des luttes semblables en contestant la «justice mâle» et en réclamant, par exemple, l'équité salariale, l'accès à l'égalité, etc. Pareilles remises en questions ne se font pas sans heurts. Elles n'en garantissent pas moins la vitalité de notre recherche collective de justice.

Parallèlement à cette recherche d'une solution juste aux revendications autochtones, le Québec, comme les autres sociétés occidentales contemporaines, doit aussi tenter de résoudre la tension qui oppose le principe de l'universalité des droits à celui du respect des particularismes ethniques, religieux, culturels... Que ce soit en matière de laïcisation du système scolaire, de régionalisation des services de l'État ou de participation des groupes minoritaires à l'espace public, le Québec devra bientôt prendre position. Dans la majorité des cas, le principe de l'universalité demeure le meilleur garant de l'égalité de tous et de toutes; il constitue aussi la meilleure protection des plus faibles, trop facilement condamnés à la «différence».

Toutefois, il est impératif que le débat reste ouvert. S'il peut s'avérer raisonnable de restreindre l'expression de particularisme

au bénéfice d'un mieux-être collectif, on ne doit jamais oublier que ce sont les luttes «particularistes» qui ont permis d'ouvrir «l'universel» et que ce sont les revendications des groupes «marginaux» – femmes, syndicats, minorités... – qui ont mené à la reconnaissance des droits que nous concevons maintenant comme universels.

Plus que d'autres sociétés, le Québec peut être fier des liens maintenus ici entre droits individuels, sociaux et collectifs. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que l'on reconnaisse pleinement la portée *pratique, concrète et indivisible des droits*. Il faut encore le rappeler à certains: ces acquis ne sont pas des privilèges, mais bien le résultat de luttes longues et difficiles. En ces matières, l'État assume des responsabilités fondamentales et le rôle du Protecteur du citoyen est crucial, notamment en matière du respect de la vie privée, d'accessibilité des services ou d'imputabilité des fonctionnaires.

Dans un autre registre, trop de Québécois et de Québécoises n'ont plus confiance dans le système judiciaire. C'est un phénomène très grave qui devrait inciter les autorités concernées à trouver des réponses énergiques aux récentes critiques formulées à l'endroit de la magistrature et des corps policiers. Et s'il est absolument nécessaire d'éviter les dérives déjà observées aux États-Unis, où les tribunaux se transforment en plateau de cinéma, en loterie ou en arène politique, il est tout aussi nécessaire de garantir l'accessibilité de la justice. Déjà, les frais inhérents à certaines poursuites civiles en font des «luxes» trop coûteux pour la majorité. Dans les faits, sinon en théorie, nous n'avons pas tous un accès égal aux tribunaux. Le Québec a déjà adopté des mesures originales en ce domaine (recours collectif, assistance juridique), mais il doit continuer d'innover.

Révision des fondements de la justice, tension entre universalisme et particularisme, portée concrète des droits, indépendance et accessibilité du système judiciaire; autant de pans de la vie collective – il y en a beaucoup d'autres – qui ne doivent pas être confiés aux seuls juristes. À l'heure des choix constitutionnels, la recherche d'une plus grande justice individuelle et sociale doit donc retrouver sa place au cœur des débats politiques. ■

Francine Tardif

UNE PAIX EN DEDANS COMME AU DEHORS

État souverain ou province canadienne, le Québec n'échappera pas, au cours des années qui viennent, aux défis redoutables de la paix sociale. Diversité culturelle, linguistique et religieuse croissante due à une nouvelle vitalité des Premières nations et à une immigration importante, écarts grandissants entre les performants et les exclus, tant chez les individus et les collectivités qu'entre les régions, entraînés par les impératifs néo-libéraux de la concurrence planétaire, mutation profonde des valeurs traditionnelles qui, temporairement du moins, prive des balises et des repères sécurisants communément acceptés: autant de facteurs qui rendent déjà, et qui vont rendre encore davantage notre vie collective complexe, difficile et parfois périlleuse.

Ce serait une erreur grave de croire que le Québec et le Canada ont une tradition démocratique, une histoire de tolérance et une garantie de bien-être pour l'éternité. Le monde change sans cesse, et de plus en plus rapidement, ici comme sur le reste de la planète.

C'est sans doute à propos de la paix sociale que le projet de souveraineté québécoise pose le plus de questions à court terme. Car il soulève inévitablement les passions et les tensions qu'impliquent généralement à la fois le nationalisme et toute remise en cause du *statu quo*. Comment discuter et décider sereinement de notre avenir comme peuple, alors que les intérêts objectifs des divers groupes (peuples des Premières nations, minorité historique anglophone, nombreux groupes d'immigrants et de réfugiés récents, majorité francophone d'origine) sont en apparence si différents?

Défi redoutable, la souveraineté québécoise trouve néanmoins tout son sens dans l'occasion privilégiée qu'elle offre, à toute la population du Québec, de déterminer et de choisir librement son vouloir-vivre commun: sommes-nous, pour le meilleur et pour le pire, les héritiers captifs d'une histoire qui nous échappe et voulons-nous devenir les acteurs responsables d'un projet de société que nous aurons défini ensemble?

Construire la paix dans un Québec souverain, c'est choisir de *refaire, prioritairement, le tissu social* de plus en plus distendu ou effiloché de notre vie moderne: favoriser, à tous les niveaux (de l'école aux régions, en passant par le voisinage, les quartiers et

les municipalités), les moyens et les projets qui rassemblent les personnes autour d'objectifs communs.

Construire la paix dans un Québec souverain, c'est *bâtir avec tous les partenaires une culture publique commune*, autour des valeurs essentielles de notre héritage en y intégrant les apports riches et multiples des nouveaux arrivants.

Construire la paix dans un Québec souverain, c'est *chercher, de toute urgence, les moyens de ré-inclure les exclus de notre société*: revalorisation des tâches socialement utiles mais exclues du travail commercialisé, redécouverte de modes de vie moins coûteux et moins compétitifs, réinsertion des individus dans des réseaux communautaires, répartition plus équitable de la richesse sociale, etc.

Construire la paix dans un Québec souverain, c'est *aussi prendre notre part de responsabilité dans la paix du monde*. L'histoire du Québec est riche d'inspiration pour notre devoir de solidarité internationale: présence de missionnaires et de coopérants à l'étranger, accueil de réfugiés, secours d'urgence, missions d'appui et d'observation dans des régions troublées, etc. Comme État souverain, le Québec devra prolonger et amplifier l'appui concret donné par les ONG d'ici aux efforts de développement et de justice faits à la base dans les pays appauvris du tiers-monde.

Construire la paix dans un Québec souverain, c'est *enfin innover dans les efforts de paix internationaux*. C'est développer une alternative civile à l'approche traditionnellement militaire de la défense et de l'armée. C'est choisir de se donner des ressources, humaines et matérielles, pour prendre notre juste part des responsabilités du monde (Nations Unies, alliances, traités et accords internationaux), mais dans une perspective nouvelle et différente de résolution non violente des conflits, de conciliation, de résistance pacifique à l'agresseur, de secours humanitaires, etc.

Choisir la souveraineté du Québec, ce n'est certes pas une solution de facilité. Mais ce peut être un défi enthousiasmant à relever pour bâtir chez nous une paix véritable et contribuer aussi à une planète moins meurtrie. ■

Dominique Boisvert

PAROLES POUR PRIER

La prière à l'école de l'Ancien Testament (Jean-Pierre Prévost)
Un outil précieux pour découvrir et goûter les prières de la Bible

Prix régulier: 12\$; PRIX RÉDUIT: 5\$ + TPS 0,35\$ = 5,35\$

Commandes postales: 8,03\$ (frais d'envoi et TPS inclus)

Commandez à:

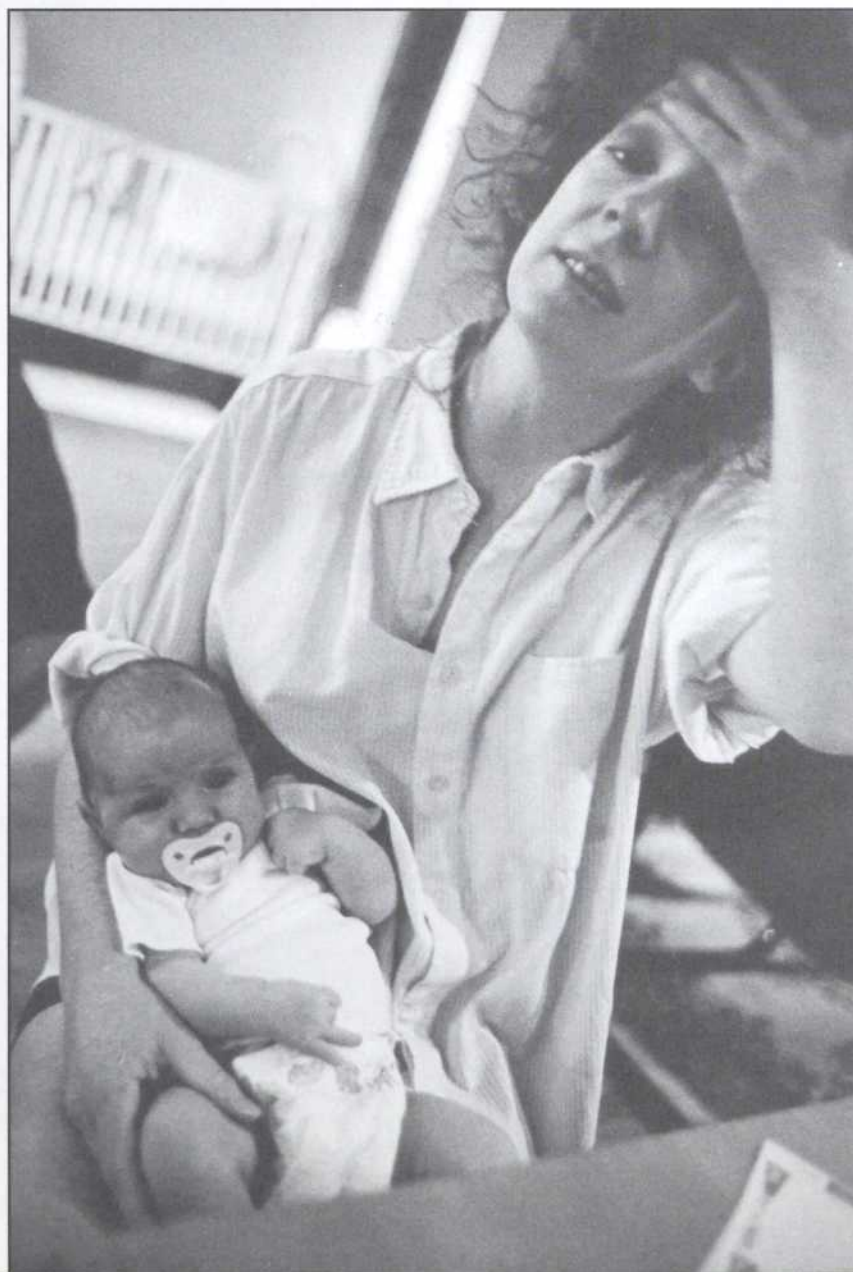
SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. Saint-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381; téléc.: (514) 274-5184

DOSSIER

un héritage à refuser

la violence faite aux femmes



Jean-François Leblanc/STOCK

UN HÉRITAGE À REFUSER

par Céline Dubé¹

menaces et insultes. Empoignades et gifles. Étranglements et coups de feu. Tant de violences auxquelles font face de trop nombreuses femmes. Hélas, vingt ans après l'ouverture des premières maisons d'hébergement au Québec, la violence faite aux femmes demeure une question d'actualité. Mettre fin à ce fléau constitue un défi majeur de notre société, comme pour tout peuple qui vise des objectifs de justice, de liberté et d'égalité.

La terrible complexité des situations de violence que vivent des femmes met en évidence les liens avec les autres formes de discrimination et d'oppression. De même, cette violence n'est pas seulement physique, mais elle a aussi des dimensions psychologiques et affectives, économiques et sociales.

De plus, cette problématique déborde le Québec. Au Nord comme au Sud, la violence est une manifestation d'un système de contrôle qui s'exerce sur les femmes. C'est pour cela que lors de la dernière Conférence mondiale de Vienne sur les droits humains, en 1993, les États membres des Nations unies ont reconnu, sous la pression des groupes de femmes et des organisations non gouvernementales, les droits des femmes en tant que droits humains. Conséquemment, la violence faite aux femmes est une violation fondamentale des droits humains. La violence conjugale, le viol, le harcèlement et les agressions sexuelles, les avortements de foetus femelles, le trafic des femmes sont autant de visages de cette violence dénoncée. Cette question est aussi inscrite à l'ordre du jour de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing, en Chine, au début de septembre 1995.

La question de la violence envers les femmes dépasse ainsi les frontières et les cultures. C'est pourquoi tant de groupes de femmes cherchent à unir leurs forces au-delà des cultures et des religions, pour contrer les effets de la violence et détruire ses racines partout sur la planète. C'est pourquoi aussi la protection des femmes victimes de violences réfugiées au Canada est devenue prioritaire pour le mouvement féministe.

De plus en plus, les Églises aussi sont conscientes de l'importance de cette question, et de notre lourd héritage reli-

gieux. Au Québec, la publication, en 1989, de *Violence en Héritage* a marqué un point de rupture avec ce passé où, au nom de l'indissolubilité du mariage et de la sainteté de la famille, l'Église a prêté une oreille sourde aux plaintes des femmes battues. Depuis, des centaines d'agents et d'agentes de pastorales ont participé à des sessions de formation organisées par les Répondantes diocésaines à la condition des femmes. En août 1994, les artisanes de ces sessions se sont jointes à l'Association des religieuses pour la promotion des femmes et au Réseau oecuménique des femmes du Québec pour mettre en commun leurs expertises, approfondir les causes struc-

Mettre fin au fléau de la violence constitue un défi majeur de notre société, comme pour tout peuple qui vise des objectifs de justice, de liberté et d'égalité.

turelles de l'oppression des femmes et imaginer des stratégies de changement. En juin 1995, un colloque provincial continuera la réflexion et examinera des actions possibles pour rendre l'Église solidaire des femmes violentées.

Et nous retrouvons la lutte contre la violence inscrite comme priorité à l'intérieur de la décennie «Les Églises solidaires des femmes» (1988-1998), proclamée par le Conseil oecuménique des Églises.

Notre dossier propose une réflexion sur les causes structurelles de la violence faite aux femmes. Nous avons choisi de donner la parole à des femmes qui ont une longue expérience d'intervention dans ce domaine et une expertise développée sur le terrain. Ainsi espérons-nous ouvrir des possibilités de changement, grâce à la solidarité des femmes et des hommes qui se reconnaissent mutuel-

lement une même dignité.

Dans le premier article, Diane Prudhomme montre l'ambiguïté des normes sociales actuelles, qui refusent la violence conjugale de façon explicite, mais qui justifient de manière implicite le rapport de force acquis entre les hommes et les femmes, invitant à comprendre l'agresseur et à blâmer les victimes.

Un deuxième texte, de Claudette Champagne et Louise Leboeuf, fait le lien entre la violence conjugale et le processus d'appauvrissement des femmes. La pauvreté ne crée pas la violence. Mais une femme dépendante économiquement est plus vulnérable. C'est pourquoi l'autonomie financière est une condition de base pour rétablir un équilibre dans les rapports entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit pas d'échapper au contrôle du mari pour retomber sous le contrôle de l'État qui, dans ses lois ou ses projets de réforme des programmes sociaux, considère les femmes comme dépendantes ou esclaves sociales.

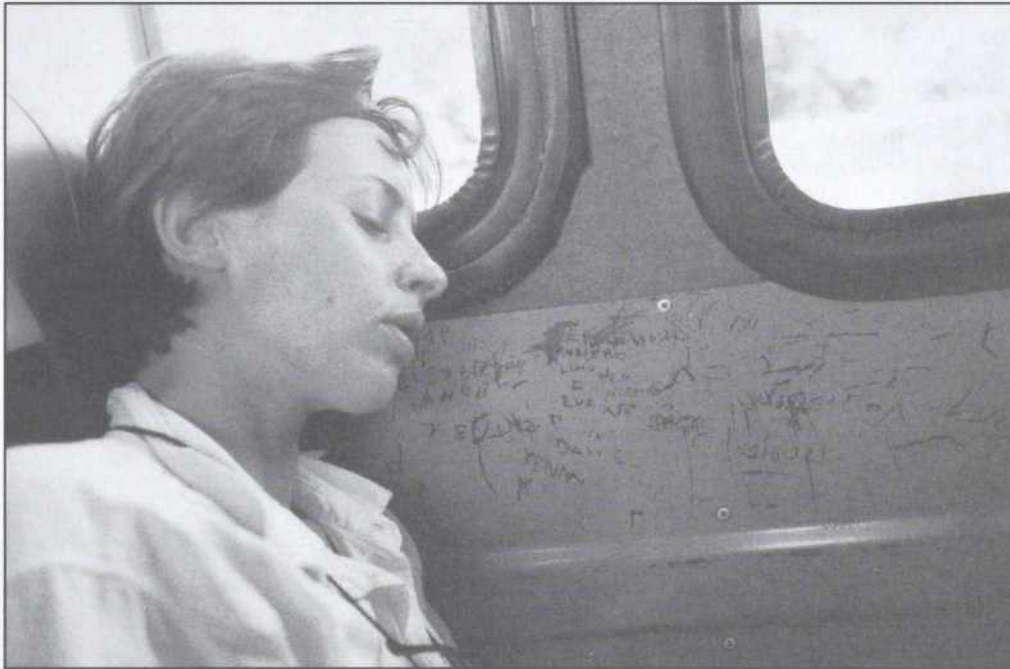
L'on comprendra enfin que les religions, comme institutions souvent modelées sur le modèle patriarcal des sociétés, ne peuvent échapper à la critique des femmes qui ont subi les impacts des justifications apportées pour maintenir un certain ordre social. Lucie Lépine aborde courageusement quelques interprétations véhiculées dans le christianisme – et montre l'impact de ces interprétations sur le vécu des femmes et sur le rôle qu'on leur attribue dans l'Église actuelle.

Enfin, au fil de la lecture, des pistes de réflexion et d'action invitent les hommes et les femmes de bonne volonté à se serrer les coudes pour mettre fin à ce fléau social de la violence faite aux femmes. Changer les mentalités et les structures qui fomentent cette violence nous conduira sans nul doute à respecter la dignité de tout être humain, quel qu'il soit, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de langue ou de religion. Car nous sommes appelés ensemble à nourrir la vie et à bâtir un monde d'interrelations et de connivences. ■

1. Céline Dubé est permanente au Réseau oecuménique des femmes du Québec et ex-présidente de l'Association des religieuses pour la promotion des femmes.

LA VIOLENCE CONJUGALE

par Diane Prudhomme¹



Jean-François Leblanc/STOCK

Une analyse biaisée nous fait passer à côté de la nécessité de changer les mentalités et entretient la violence conjugale.

Vingt ans après l'éclatement au grand jour de la violence faite aux femmes, où en sommes-nous aujourd'hui? Qu'en est-il de la lutte contre la violence conjugale? Reconnaissons que, depuis ce temps, la vision sociale et politique de la violence conjugale s'est beaucoup modifiée. Des actions significatives ont été réalisées: une sensibilisation accrue, une médiatisation de la problématique, l'élaboration de politiques gouvernementales et la judiciarisation du phénomène; on a mis en place des programmes de prévention, des maisons d'hébergement pour les femmes et leurs enfants, des groupes pour les hommes agresseurs. Des recherches universitaires ont été faites; des directives ont été données

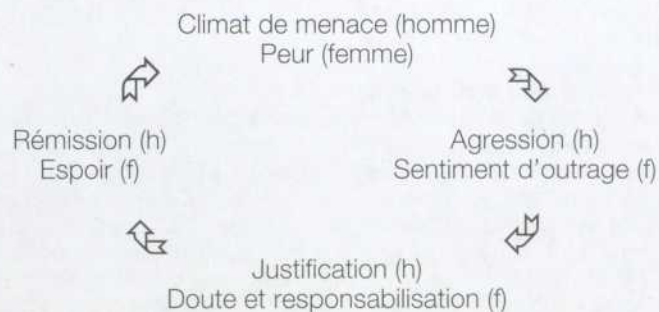
dans les ressources sociales et de santé...

Malgré tous ces efforts, comment autant de femmes et d'enfants peuvent-ils encore être victimes de violence conjugale²? Malgré le fait que les femmes tolèrent moins longtemps la violence qui leur est faite et la dénoncent plus rapidement³, la violence conjugale persiste et se manifeste tout autant, sinon plus. Que se passe-t-il? Sommes-nous passés à côté des vraies solutions? L'engrenage est-il si bien rodé qu'il devient impossible d'arrêter la machine?

Comment on entretient la violence conjugale

Voyons d'abord la façon dont la violence est actuellement entretenue dans le couple. Il y a d'abord un homme qui croit détenir le pouvoir conjugal, qui désire et s'attend à ce que sa femme ainsi que la vie de couple soient centrées sur lui, sur ses humeurs, ses besoins, ses émotions, ses intérêts. Pour ce faire, il doit avoir le contrôle de tout son monde. Il y a aussi une femme qui croit avoir la responsabi-

LE CYCLE DE LA VIOLENCE



1. L'auteure est adjointe à la coordination du Regroupement provincial des Maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.
2. *L'enquête sur la violence envers les femmes*, Statistique Canada, novembre 1993.
3. *Derrière les chiffres 1991-92*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1992, p. 11.

UN PHÉNOMÈNE RÉPANDU

La violence conjugale est un phénomène répandu au Canada. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993, 29% des femmes (ou 2,7 millions)... ont été victimes d'une agression physique ou sexuelle commise par leur conjoint à un moment ou à un autre de leur vie en couple. On ne compte ici que les cas où le conjoint violent peut être inculpé en vertu du Code criminel du Canada...

Près des deux tiers des femmes ayant été agressées par leur conjoint l'ont été plus d'une fois. Les actes violents répétés ou continus ont été plus souvent déclarés dans le cas des unions antérieures, ce qui indique que bon nombre de femmes rompent des liaisons où se multiplient les actes de violence. Les trois quarts des femmes victimes de violence de la part d'un conjoint précédent ont été l'objet d'agressions multiples, 41% l'ayant été plus de 10 fois. Parmi les femmes qui, au moment de l'enquête, partageaient leur vie avec un homme violent, 39% avaient été agressées plus d'une fois et 10% plus de 10 fois.

Pour les femmes ayant déjà été agressées par leur conjoint, les principales formes de violences qu'elles ont su-

bies étaient, dans l'ordre: se faire pousser, empoigner ou bousculer (25%); se faire menacer (19%), gifler (15%), lancer des objets (11%); et se faire donner des coups de pied et des coups de poing ainsi que se faire mordre (11%). Les formes de violences moins courantes étaient: avoir été battues, agressées sexuellement, étranglées, frappées avec un objet et avoir vu un conjoint utiliser une arme à feu ou un couteau contre elles... Si le fait d'avoir été poussées, empoignées ou bousculées était l'acte le plus souvent déclaré, seulement 5% des répondantes ont affirmé avoir été soumises à cette seule forme de violence. De même, seulement 4% des femmes ont déclaré n'avoir été que menacées par leur conjoint. Ces chiffres semblent indiquer qu'il y a accroissement de la gravité des actes et que les menaces sont presque toujours suivies de formes de violences plus graves.

Extrait de Karen Rodgers, «La violence conjugale au Canada», in *Tendances sociales canadiennes*, no 34, automne 1994, p. 3-9.

lité du bonheur et de l'harmonie familiale ou conjugale à tout prix, quitte à s'oublier pour son conjoint.

L'homme commence par installer un climat de tension et de menace qui suscite la peur chez sa conjointe, une peur qui la paralyse et qui fait en sorte qu'elle se centre sur lui pour éviter l'agression. Puis, vient l'agression qui humilie et outrage la victime. La justification constitue la troisième étape. L'homme exprime les motifs pour lesquels il a agressé sa conjointe et sème ainsi le doute chez elle. C'est alors qu'elle évacue son sentiment d'outrage pour mieux comprendre son conjoint et s'attribue la responsabilité de ce qu'elle vient de subir. En se justifiant, l'homme remet la faute sur les épaules de sa conjointe, à travers le problème de violence «qu'ils connaissent ensemble». Il y a finalement une période de rémission où l'homme fait des promesses, est gentil, achète des cadeaux, etc., ce qui a pour effet de créer de l'espoir chez la femme, espoir qu'il ne recommencera plus, qu'il changera et que le bonheur conjugal reviendra.

Vient un temps où l'homme n'a même plus besoin de se justifier, puisque la femme en arrive à croire que c'est elle qui est concernée par le problème et sa solution. La tolérance personnelle de la femme face à la violence ainsi entretenue permet aussi à l'homme de ne pas assumer les conséquences de ses gestes violents et d'en reporter la faute et la responsabilité à l'extérieur de lui.

Ce faisant, la justification aide à contourner la sanction. Puisque la faute est

hors de sa maîtrise, l'homme n'a pas à répondre de ses actes et à changer quoi que ce soit. Dans la mesure où la femme «comprend» ses justifications et s'approprie une part de responsabilité, il conclut

La norme officielle clame haut et fort que la violence conjugale est répréhensible. Mais en même temps, la société voit le problème de la violence à travers le prisme d'une norme implicite: elle comprend l'agresseur et blâme la victime.

que n'étant ni coupable ni responsable, il ne la perdra pas. L'homme maintient donc son contrôle sur sa conjointe et conserve ses privilèges.

Tolérance sociale

À l'échelle de l'ensemble de la société, il existe un mécanisme semblable à celui qui fonctionne dans le couple et qui contribue à maintenir le pouvoir des hommes sur les femmes et entretenir la violence. La norme officielle clame haut et

fort que la violence conjugale est répréhensible. Mais en même temps, la société voit le problème de la violence à travers le prisme d'une norme implicite: elle comprend l'agresseur et blâme la victime. En fait, la société en général, prise au même piège que la femme violentée, cherche à trouver une excuse pour expliquer l'attitude dérangeante de l'agresseur. Cette explication entretient donc la tolérance sociale face à la violence conjugale.

La norme implicite (comprendre l'agresseur et blâmer la victime) fait partie du modèle dit objectif («il y a toujours deux côtés à une médaille») et teinte ainsi le jugement de divers observateurs (journalistes, médecins, psychologues, intervenants sociaux, judiciaires et communautaires, gouvernants, etc.) qui tentent de trouver des solutions au problème de la violence conjugale, selon leur propre perception de la violence masculine. Sans même tenir compte des victimes et en niant l'inégalité de pouvoir entre les sexes, la norme implicite prend des allures d'interprétation et de rumeurs, laissant entendre que, de façon générale, l'homme a des raisons d'être violent envers sa femme et que la victime ne réagit pas à la mesure de nos attentes.

Le fait de s'en tenir à une analyse individuelle de la personnalité ou de l'histoire personnelle de l'agresseur risque souvent de jouer le jeu de ce dernier, en le déresponsabilisant et en lui évitant une sanction. Une telle attitude peut faire passer sous silence l'impact de la violence sur les femmes qui en sont victimes, en

exigeant d'elles qu'elles soient partie prenante de la solution. Plutôt que de la sanctionner réellement, on est dès lors tenté de proposer une médiation de couple ou d'appliquer une technique de résolution de conflits, ou encore d'offrir divers moyens à l'agresseur pour «le guérir», sans se soucier de la protection des victimes.

Et, bien souvent, l'intervention sera guidée par cette valeur sociale qui veut que la famille doit être maintenue à tout prix, au détriment du bien-être de la victime. Ainsi, on perd de vue l'élaboration sociale du rapport de force, acquis selon le sexe, et les bénéfices collectifs de la violence des hommes envers les femmes. En fait, cette analyse biaisée nous fait passer à côté de la nécessité de changer les mentalités et entretient la violence conjugale.

Remettre l'horloge à l'heure juste

Finalement, que faudrait-il faire pour remettre l'horloge à l'heure juste? Bien sûr, refuser catégoriquement la violence conjugale, en lançant un message haut et clair aux hommes agresseurs, à savoir qu'ils sont responsables de leurs gestes et doivent en assumer les conséquences, comme c'est le cas pour tous les comportements nuisibles au bien-être et à la sécurité de la collectivité. Mais avant tout, il faut agir sur la résistance au changement, c'est-à-dire sur la norme implicite et ce, tant individuellement que collectivement.

Individuellement, chaque personne entretient cette norme à sa façon, par sa manière de penser, de percevoir et de réagir face aux situations qui concernent le rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes. Ayant intériorisé la norme sans réellement en avoir pris conscience, nous pouvons la transmettre dans nos rapports avec les enfants et la maintenir avec autrui, à travers nos commentaires, réactions, opinions et interprétations. Nous l'entretiens même dans notre rapport avec nous-mêmes. Bref, la norme se retrouve un peu partout et le principal

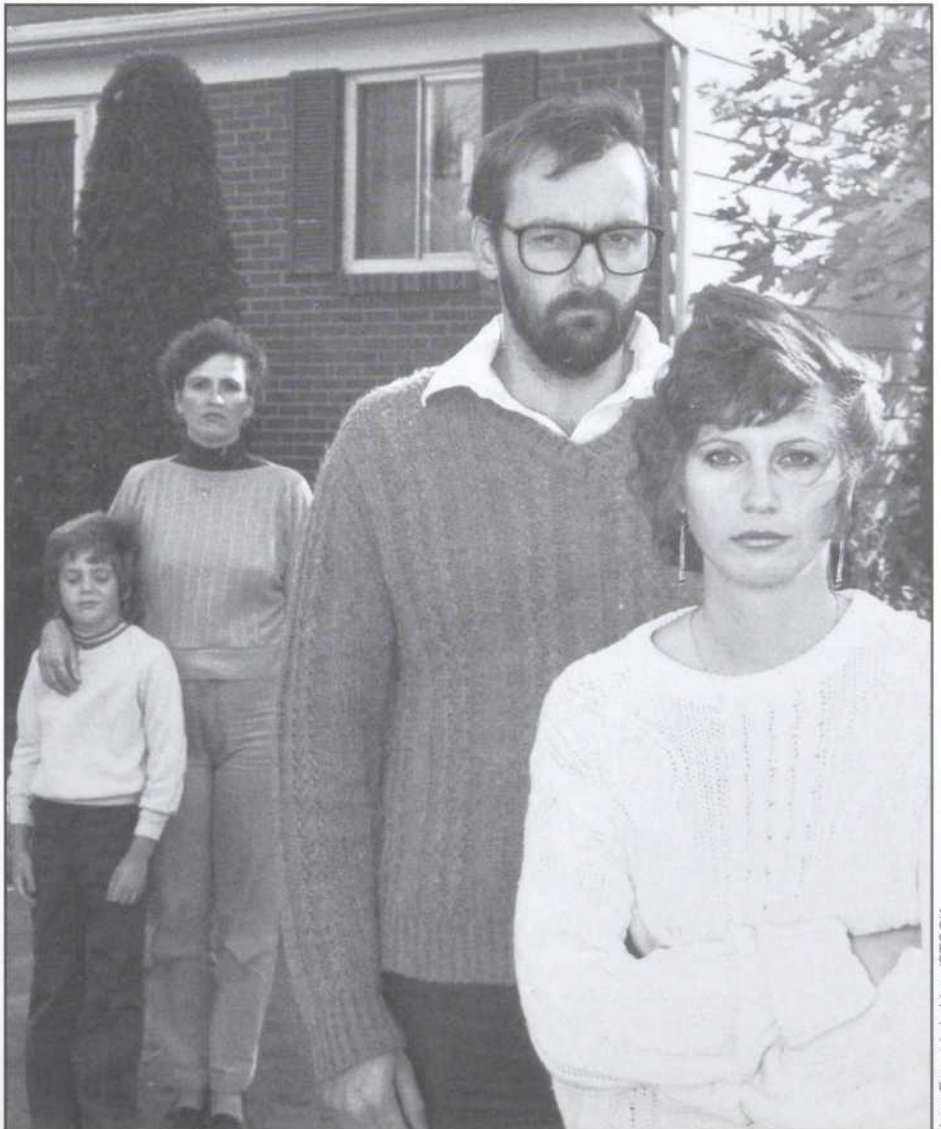
problème réside dans la difficulté à l'identifier, habitués que nous sommes à sa présence en nous et dans la société. Ne pas la remettre en question par l'absence de réaction, le silence, la banalisation, le manque d'identification, la peur, le déni, la protection ou la résistance, c'est maintenir le *statu quo* et l'entretenir.

Il faut aussi la contrer collectivement, puisque la norme implicite est imbriquée à notre système social. On aura beau encadrer et modifier certaines mesures sociales dans le but d'éliminer de façon «explicite» la violence conjugale, si l'on ne touche pas officiellement à la norme implicite, c'est peine perdue.

Défaire la norme implicite signifie créer un rapprochement entre notre discours et notre pratique, au plan individuel et social.

Refuser explicitement la violence faite aux femmes exige d'extirper toutes les normes sous-jacentes qui la justifient et qui maintiennent le pouvoir des hommes sur les femmes. Pour rééquilibrer le rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes, il nous faut remettre en question le pouvoir des hommes, analyser ou rendre compte de l'impuissance dans laquelle sont confinées les femmes qui refusent la violence.

Ce qui implique de «dévictimiser» les femmes, de les renforcer dans leur prise de pouvoir sur leur vie, de socialiser les enfants autrement, de former les futurs intervenants de tous les domaines pour qu'ils puissent identifier la norme implicite lorsqu'elle se pointe. Car il faut en finir avec la norme implicite pour en finir avec la violence conjugale! ■



Jean-François Leblanc/STOCK

4. *Un grain de sable dans l'engrenage: Pistes de solution pour contrer la violence conjugale*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1994, 101 p.

VIOLENCE ET PAUVRETÉ

par Claudette Champagne et Louise Leboeuf¹

Quelques milliers de femmes marcheront sur Québec, entre le 26 mai et le 4 juin 1995, réclamant de l'Assemblée nationale des mesures concrètes pour placer les femmes sur le chemin de l'équité. Une quarantaine de groupes représentant les femmes se sont entendus sur des revendications prioritaires (voir notre encadré) et nous convient à cette marche, sous le thème «Du pain et des roses», pour dire la nécessité du travail et la garantie d'un revenu, mais aussi l'importance d'une qualité de vie. Car il existe un lien entre l'appauvrissement des femmes et la violence qu'elles subissent. Notre conviction est que les moyens pris pour arriver à une société plus égalitaire modifieront aussi les rapports sociaux entre les hommes et les femmes et agiront contre la violence faite à celles-ci.

En effet, cette violence faite aux femmes, comme celle qui atteint les personnes pauvres en général, est le fruit de rapports sociaux inégaux, de rapports de pouvoir, de rapports de domination qui exigent la subordination, la soumission. Nous vivons dans un système patriarcal où, par les traditions, les lois et les attitudes qui prévalent, les hommes ont davantage de pouvoir et de privilèges que les femmes. La violence conjugale devient alors un moyen de contrôle exercé sur les femmes. Le système capitaliste, également présent, traduit à son tour des rapports sociaux inégaux entre les différentes classes sociales. Les valeurs prédominantes du capitalisme, profit, compétition et individualisme, viennent donc se juxtaposer à celles d'autorité et de pouvoir déjà présentes dans le système patriarcal.

Violence et appauvrissement

Les femmes qui subissent de la violence conjugale proviennent de toutes les classes sociales. Pourtant, la pauvreté en épargne peu. Ou bien elles vivent déjà dans une famille pauvre. Ou bien elles vivent un état de pauvreté dans une famille

où le revenu familial est bien au-dessus de la moyenne: «Je n'avais jamais une cent dans mes poches, alors que lui avait un revenu de plus de 85 000\$». Ou bien la pauvreté les attend au moment de la séparation. Selon des statistiques produites par le Regroupement provincial des maisons d'hébergement, 50% des femmes, à leur départ d'une maison d'hébergement, doivent recourir à l'aide sociale. Parmi les femmes épargnées par

Notre conviction est que les moyens pris pour arriver à une société plus égalitaire modifieront aussi les rapports sociaux entre les hommes et les femmes et agiront contre la violence faite à celles-ci.

la pauvreté, il y a celles qui ont un emploi leur assurant un revenu décent; et encore, certaines d'entre elles devront prendre congé de maladie pour «dépression», avec un revenu moindre. D'autres, pour des raisons de sécurité, devront changer d'emploi.

Dans les groupes de femmes ayant subi ou subissant de la violence conjugale, les abus économiques sont toujours présents. Les femmes se font dire: «Tu dépenses trop», «Tu coûtes cher». Elles doivent quémander leur argent de poche et quêter leur habillement. Elles se retrouvent souvent endettées, le loyer impayé. Certaines sont empêchées de faire des études, de chercher un emploi ou de le garder. Les abus économiques constituent un levier important permettant à l'homme violent d'exercer son contrôle sur la femme. La dépendance financière rend cette dernière plus vulnérable.

Par ailleurs, l'État, en se référant davantage à la notion de couple ou de famille

le dans ses politiques, contribue à renforcer le contrôle des hommes sur les femmes. Ainsi, bien des femmes ne peuvent avoir accès aux prêts et bourses et revenir aux études, si on tient compte du revenu familial. Certaines femmes, sans travail rémunéré, n'ont plus droit aux allocations familiales pour enfants. Comme régime universel, ce revenu constitue pourtant pour bien des femmes le seul revenu autonome.

Il n'y a pas de raison unique pour laquelle les femmes demeurent avec un conjoint violent ou retournent auprès de lui. L'héritage culturel, l'isolement, la perte d'estime de soi et la dépendance affective, l'importance de la famille, l'espoir d'un changement, influencent le choix des femmes. L'insécurité financière à laquelle elles font face joue également: «Je n'avais jamais été sur le *Bien-être* avant. C'est la première fois que j'en parle»; «Avant de me séparer, il faut d'abord que je me trouve du travail.» Sans emploi rémunéré ou avec un travail précaire, plusieurs femmes restent ou retournent avec un conjoint violent: «Au moins, les enfants peuvent manger à leur faim.»

En 1990, alors que pour l'ensemble de la population canadienne le taux de pauvreté était de 14,6%, plus de 60,6% des mères seules devaient se contenter d'un faible revenu pour vivre. En 1991, le pourcentage était de 66,1%. À la même période, au Québec, au moins une famille sur cinq était une famille monoparentale et plus de 80% de ces familles étaient dirigées par une femme. En 1993, on relevait environ 90 000 familles monoparentales à l'aide sociale; dans 95% de ces

1. Les auteures ont une grande expérience comme intervenantes sur la question de la violence faite aux femmes. Présentement Claudette Champagne est permanente au front commun des personnes assistées sociales et Louise Leboeuf est travailleuse sociale au CLSC Rosemont.
2. Fédération des associations des familles monoparentales du Québec, bulletin de liaison, *Agir sur la pauvreté*, «Les visages chiffrés de la pauvreté», p. 6-7, décembre 1994.



Jean-François Leblanc/STOCK

La pauvreté ne crée pas la violence.
Mais une femme dépendante économiquement est plus vulnérable.

familles, c'est la mère qui était présente². Sur le marché du travail, les femmes gagnent en moyenne 70% du salaire des hommes et se retrouvent davantage dans

des emplois au salaire minimum, à temps partiel ou à statut précaire³. La perspective peu réjouissante de la pauvreté ou celle d'une pauvreté encore plus grande contribue à maintenir les femmes dans des situations de violence.

Les politiques sociales désavantagent les femmes

Parallèlement au processus judiciaire et aux mesures spécifiques de soutien aux femmes violentées, un État qui vou-

drait aider les femmes à s'affranchir d'hommes violents devrait favoriser l'autonomie financière des femmes: par le développement de l'emploi, mais aussi par la reconnaissance économique de la contribution sociale des femmes, ainsi que par une fiscalité et des programmes de soutien du revenu basés sur les individus et non sur le couple ou la famille.

La violence conjugale est une manifestation extrême des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes. *Nous considérons que l'autonomie financière des femmes est une condition de base dans un projet de société visant l'égalité entre hommes et femmes, et une condition déterminante pour contrer la violence faite aux femmes.* C'est pourquoi nous aimerions porter une attention plus particulière à des politiques sociales déjà en cours ou en préparation. Car, dans le contexte actuel du néo-libéralisme, le rôle de l'État comme redistributeur de la richesse collective est sérieusement remis en question. Et la famille redevient le lieu premier devant assurer la sécurité financière des individus, à un moment où le taux de chômage demeure élevé à 10,2% et le marché du travail est en restructuration⁴.

Nous faisons face à un renforcement du système capitaliste et patriarcal et les orientations données à travers la Loi de la sécurité du revenu, au Québec, et le projet Axworthy, au fédéral, traduisent un projet de société désavantageux pour les femmes.

- *Au Québec.* En septembre 1994, il y avait 535 960 adultes qui recevaient des prestations d'aide sociale, dont 52,2% étaient des femmes. De ce nombre, 262 179 femmes étaient classées «aptes» au travail, selon les critères gouvernementaux. Ce qui représente plus de la moitié des 428 866 personnes «aptes» au travail. Les femmes se retrouvent donc majoritaires à l'aide sociale, ainsi que dans les mesures d'employabilité⁵.

Les femmes assistées sociales vivent avec un revenu insuffisant, qui se situe entre 50 et 70% en dessous du seuil de pauvreté⁶. Elles peuvent augmenter légèrement leurs revenus en participant à l'une des mesures d'employabilité, mais n'auront alors pas le statut de travailleuses, avec les avantages qui s'y rattachent. Si elles cherchent des moyens pour diminuer leurs dépenses en les partageant avec d'autres, elles sont également pénalisées par des coupures de leur prestation.

Par ailleurs, elles peuvent vivre une double discrimination, en ayant à choisir entre une vie affective ou un revenu pour-

3. Données provenant de Statistiques Canada.
4. Guilbaut, Diane, Conseil du Statut de la femme, *Réforme du système canadien de sécurité sociale*, «L'assurance chômage», août 1994.
5. MMSRFP, Rapport statistique mensuel, septembre 1994.
6. Conseil national du bien-être social, *Le bien-être social au Canada*, Ottawa, 1987.

tant insuffisant et contrôlé par l'État. C'est une des conséquences de l'application du concept de vie maritale. Ce concept oblige les femmes, après douze mois d'entraide ou convivance avec un homme, à «se faire vivre», elle et leurs enfants, par cet homme. Et, afin de s'assurer qu'elles n'échappent pas à cette règle, un contrôle est exercé par une police spéciale: les «Super Boubou Macoutes». De plus, l'État se garde le droit de les poursuivre pour fraude devant les tribunaux et même de les emprisonner, pour avoir omis de déclarer leur statut de vie maritale.

— *Au fédéral.* Le projet de réforme des programmes sociaux avancé par le ministre Axworthy traduit la même orientation que celle qui est déjà inscrite dans la Loi de la sécurité du revenu du Québec, mais il s'adresse à une population beaucoup plus large. Dans les faits, ce projet de réforme s'attaque, dans un premier temps, à deux grands filets de sécurité sociale, soit le programme d'assurance-chômage et le régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

Le ministre veut modifier les fondements mêmes du programme d'assurance-chômage, en le remplaçant par un programme d'assistance-chômage. Ce

qui lui donne une toute autre orientation. Ainsi, le projet vise à augmenter les critères d'admissibilité au programme et à établir le taux de prestation en fonction d'une participation à une mesure d'employabilité et en tenant compte du revenu familial, plutôt que du revenu individuel.

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, dans son mémoire présenté lors des audiences publiques, soulignait fortement comment le projet de réforme Axworthy s'en prend directement aux femmes, dans le cadre de telles propositions. On peut facilement imaginer l'effet d'une pareille réforme sur l'autonomie des femmes. Dans une telle perspective, celles qui perdent leur emploi ou le quittent momentanément, pour cause de maternité, toucheraient des prestations réduites, voire nulles, si le revenu familial était considéré suffisant par le programme.

Ces propositions nous éloignent de l'objectif d'autonomie financière pour les femmes, en rendant celles-ci davantage dépendantes de leur conjoint. Par ailleurs, dans le contexte d'une société qui valorise encore le rôle de l'homme pourvoyeur de la famille, ce ne sera pas sans conséquences, si c'est le conjoint

qui perd son emploi et voit sa prestation abolie. En plus d'un phénomène d'appauvrissement des familles, il y a, quant à nous, un risque réel d'augmentation de la violence faite aux femmes et la perspective d'un retour des femmes à leur situation traditionnelle de dépendance.

Dans les situations de pauvreté comme dans les situations de violence conjugale, il est connu que les services collectifs jouent un rôle de premier plan pour aider les femmes à s'en sortir. En 1994, le gouvernement fédéral a gelé les transferts de fonds aux provinces pour les dépenses comme celles des garderies, des services juridiques, des maisons d'hébergement, les CALACS. Les provinces, pour leur part, invoquent les coûts de plus en plus élevés de l'aide sociale et les effets de ces coupures de transferts sur les services, pour réclamer du fédéral l'abolition de l'article 15 du RAPC. Cet article protège les personnes assistées sociales des risques de voir leurs prestations annulées complètement, dans le cas d'un refus de participer à une mesure d'employabilité. Ce qui soulève tout le débat du «bénévolat obligatoire».

«Du pain et des roses»

Dans le contexte d'une économie marchande, nos gouvernements visent à réduire les dépenses sociales en diminuant les prestations sociales. Ils veulent aussi réduire les coûts des services sociaux et de santé, en diminuant le nombre de travailleurs et travailleuses, et donc la charge salariale. Les femmes sont les premières visées, puisqu'elles sont majoritaires à l'aide sociale et dans les programmes d'employabilité, elles occupent davantage d'emplois précaires et sous-rémunérés et sont davantage présentes dans les emplois des services publics.

Nous dénonçons toutes ces mesures qui appauvrissent les individus et les familles et augmentent la dépendance des femmes. Nous dénonçons ces mesures qui ne viennent que renforcer le système capitaliste et patriarcal. Depuis des années, le mouvement populaire et syndical, ainsi que celui des femmes, luttent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes et des hommes du Québec. Dans le Québec à bâtir, il faudra, entre autres, se donner des moyens assurant l'équité.

C'est pourquoi nous participerons à la Marche des femmes contre la pauvreté!

Revendications de la Marche des femmes contre la pauvreté

DU PAIN ET DES ROSES

1. Un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes.
2. Une loi proactive sur l'équité salariale.
3. L'augmentation du salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté (8,15\$ de l'heure).
4. L'application de la loi des normes minimales du travail à toutes les personnes participant à des mesures d'employabilité.
5. Un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source.
6. La création d'au moins 1500 nouvelles unités de logement social par année.
7. L'accès aux services et aux programmes existants de formation générale et professionnelle, avec soutien financier adéquat, pour toutes les personnes qui ne sont pas prestataires de l'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu, en vue de leur insertion ou de leur réinsertion au travail.
8. L'application rétroactive de la réduction du parrainage de dix ans à trois ans pour les femmes immigrantes parrainées par leur mari, ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'accès aux droits sociaux pour les femmes parrainées victimes de violence conjugale et familiale.
9. Le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses aux étudiants et étudiantes.

Pour plus de références, contacter: La marche des femmes contre la pauvreté, Fédération des femmes du Québec, tél.: (514) 948-1994.

L'HÉRITAGE RELIGIEUX DE LA VIOLENCE

par Lucie Lépine¹



Sardarak Deans/CANAPRESSE

Les religions, comme institutions, sont souvent modelées sur le modèle patriarcal des sociétés. Des interprétations véhiculées dans le christianisme ont eu un impact défavorable sur le vécu des femmes.

nous éprouvons un malaise à parler de la violence religieuse ou ecclésiastique. Nous imaginons le monde religieux comme un monde d'harmonie et de paix. Et pourtant, à l'intérieur de l'Église, la situation n'est guère moins problématique qu'ailleurs. La violence est une partie constitutive du système religieux patriarcal dans lequel se coule l'expérience religieuse. Si toute discrimination basée sur le sexe y est officiellement condamnée, ce beau principe est loin d'être pris au sérieux de façon concrète.

En 1989, des femmes, en liaison avec le Comité des affaires sociales de l'As-

semblée des évêques du Québec, ont rédigé un document courageux à propos de la violence conjugale. Pour que la publication de ce document, intitulé *Violence en héritage*, soit porteuse de changements dans les attitudes et les comportements et non seulement un bon document théorique, des femmes ont bâti une session de sensibilisation et de conscientisation au phénomène de la violence conjugale. Plus de mille agents de pastorale (en majorité des femmes) ont participé à ces sessions, depuis quatre ans. Or, parmi elles, certaines ont découvert qu'elles subissaient de la violence non seulement dans leur milieu conjugal, mais dans leur milieu de travail.

Outre la violence liée à la pyramide sociale du pouvoir et au patriarcat, il existe bel et bien un *héritage religieux de violence*, qui vient renforcer et appuyer les autres formes de violence. Cette violence religieuse plonge ses racines loin dans l'histoire et trouve encore quelques-unes de ses expressions dans les discours courants.

Des racines lointaines

D'abord, il faut se rappeler que la culture antique, grecque et romaine, a beaucoup marqué le christianisme. Cette culture a véhiculé la conception d'un monde divisé, hiérarchisé. Il y a le ciel et la terre, le haut et le bas, l'esprit et la matière, Dieu et les êtres humains, les riches et les pauvres, les hommes et les femmes... Et, comme si cela allait de soi, le haut est meilleur, Dieu est le Maître tout-puissant, les riches exploitent les pauvres, l'esprit est plus noble que le corps, l'homme domine la femme, l'homme est maître de la nature... Cette interprétation dualiste du réel a laissé libre cours à la domination. Dieu étant conçu comme sujet absolu, le monde ne peut être que l'objet de son activité créatrice. En conséquence, l'homme, fait à l'image de Dieu, doit dominer la terre. Et on a naturellement interprété ce commandement comme étant adressé aux seuls hommes, les femmes ayant

1. L'auteure est permanente au comité des priorités pour les dons à la CRC-Q. Elle a animé plusieurs sessions sur la violence en héritage. Théologienne féministe, elle a donné des cours de Bible à l'UQAM, l'UdM et au Centre St-Pierre.

UN INTOLÉRABLE PROBLÈME

«L'Église, comme la société québécoise, est aujourd'hui de plus en plus consciente qu'il existe un intolérable problème de violence conjugale, dont la gravité et l'ampleur ont longtemps échappé aux regards de l'opinion publique. Nous devons au mouvement féministe et à certaines femmes la prise de conscience initiale de cette réalité qui sape la dignité de tant de personnes et mine les rapports conjugaux.»

Violence en héritage. Réflexion pastorale sur la violence conjugale, Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, 1989, p. 23.

masculin, un Dieu Juge, Sauveur, Père, pour ne pas dire grand-père, à qui revient toute autorité. Et on a interprété les textes de façon défavorable aux femmes. Du fameux récit de la Création, on n'a pas manqué de tirer la conclusion que la femme ne peut être directement l'image de Dieu, qu'elle doit donc être soumise à l'homme et qu'elle est responsable de tous les malheurs du monde. Et que de textes, comme par hasard oubliés. Pensons aux passages concernant de grandes femmes salvatrices de leur peuple, prophétesses, sages. Avez-vous déjà entendu les noms de Débora, Houlda, Myriam ou Sara, à côté de ceux d'Isaïe, Jérémie, Moïse, Abraham?

Dans le monde juif, la purification des femmes après un accouchement pourrait être interprétée comme une réintégration dans le monde profane, la femme ayant eu accès au monde du sacré en donnant la vie. Étienne Charpentier compare cette purification au rituel de la purification du calice qui a touché au sacré. Mais la mentalité patriarcale a vite considéré le sang menstruel comme une impureté se communiquant à tout ce que touchait la femme ayant ses règles. On a fait, d'une notion sacrée, une notion morale. Cette croyance a joué un rôle non négligeable dans l'exclusion radicale des femmes de toute fonction sacrée. Pourquoi ce changement de sens? Serait-ce la peur de la force de vie des femmes? Le système religieux se veut un système de «purs». Alors comment affirmer le «pur» sans essayer de détruire ce que l'on croit «impur, sale, péché, mauvais»?

On a exalté la virginité en proposant Marie comme modèle, mais dans le sens d'une exaltation de vertus qui devraient être le propre des femmes: la modestie, le dévouement, l'acceptation résignée de la volonté de Dieu, le oui sans trop comprendre... On a proposé une Marie, Reine du Monde, couronnée d'étoiles, mère

toujours été situées du côté de la nature, à cause d'une certaine analogie avec la terre et ses forces productives.

En se fondant sur cette théologie, on a dominé et exploité abusivement la nature, sans parler de la domination de certains êtres humains sur les autres. Car le lien se fait tout naturellement entre le patriarcat et la mainmise sur l'environnement. Dans un monde conçu hiérarchiquement, «les inférieurs» sont susceptibles d'être victimes de la violence, afin que soient maintenus l'ordre établi et les privilèges des détenteurs de pouvoirs. Cette même culture véhiculait aussi une anthropologie dualiste qui, dans l'être humain, opposait l'âme au corps. Elle conduisait ainsi à une morale d'évasion des réalités terrestres: mépris du travail manuel, par exemple, mépris de la chair aussi, accompagné d'un mépris de la sexualité, longtemps considérée comme une activité purement corporelle.

Or, dans une société patriarcale, la femme a été identifiée comme le symbole du sexe. La femme est mère, prostituée ou vierge. Elle est au service de l'homme pour lui donner des enfants ou du plaisir. Réduite ainsi à une fonction sexuelle, la femme ne pouvait que voir rejaillir sur elle le mépris. Dans un tel contexte, la virginité aurait pu être vécue comme une libération de la tutelle d'un mari, comme une façon de vivre la sexualité autrement que liée à la seule fonction de reproduction. Mais il y a deux manières, selon Balzac, de mettre la femme à l'écart de la vie publique, c'est d'en faire une esclave ou de la mettre sur un trône...

Une lecture orientée de la Bible

La mentalité biblique, on le sait, a elle aussi eu une forte influence sur le christianisme. La Bible parle de l'expérience li-

bératrice d'un peuple avec Dieu. Pourtant, elle surgit d'un contexte social et culturel bien précis, où les femmes étaient tenues à l'écart des responsabilités sociales et religieuses. Le malheur est qu'on a souvent transmis et inculqué ce contexte

Outre la violence liée à la pyramide sociale du pouvoir et au patriarcat, il existe bel et bien un héritage religieux de violence, qui vient renforcer et appuyer les autres formes de violence.

social, tout autant sinon plus que le message biblique, et cela du seul point de vue des hommes. Quand un groupe humain en opprime un autre, il doit trouver des justifications et l'exégèse au masculin n'a pas manqué d'imagination pour ce faire.

On a présenté un Dieu exclusivement

UN HÉRITAGE QUI EST AUSSI RELIGIEUX

«La violence conjugale est encore un malaise aigu de notre civilisation, parce que ses racines profondes sont ancrées dans l'histoire. Elle s'est perpétuée à travers les civilisations et les siècles grâce à l'appui des structures sociales, politiques, économiques et religieuses constituant un ensemble de hiérarchies. Celles-ci se sont renforcées mutuellement pour produire et maintenir la domination masculine. Le problème de la violence faite aux femmes prend sa source dans la croyance socio-culturelle que les femmes ont moins d'importance et de valeur que les hommes et qu'elles n'ont pas droit au même statut et au même respect qu'eux.»

Violence en héritage. Réflexion pastorale sur la violence conjugale, Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec, 1989, p. 23.

sans relation sexuelle (donc pure). On a proposé une femme modèle inaccessible, désincarnée, dans les nuages, loin de la vie des femmes chefs de famille.

De plus, la théologie féministe a indiqué le caractère pernicieux de ces discours théologiques et christologiques qui s'en tiennent à l'explication que Dieu a sacrifié son fils pour nos péchés. Si en effet on passe sous silence les causes sociales, religieuses et politiques de la mort de Jésus, si on évacue le fait que Jésus a assumé sa mort comme une conséquence de ses engagements dans la transformation d'un système trop lourd pour ses contemporains, on enlève aux victimes la possibilité de résister en vue de la transformation d'une société injuste. En exaltant la souffrance de Jésus qui a été obéissant jusqu'à la mort, on a cautionné la violence faite aux femmes et aux enfants. La soumission devient un bien. La souffrance est méritoire. Le silence est noble et grand. Plus la vie est difficile ici-bas, plus le paradis sera beau là-haut, car on aura accumulé des mérites...

D'où tous ces beaux discours traditionnels sur l'amour, le pardon, le sacrifice, l'oubli du corps, l'oubli de soi, la soumission, la modestie, la paix, le martyre, les vocations nobles et obscures...

« Si l'on enseigne aux victimes qu'il est essentiel pour un chrétien de souffrir, de pardonner sans réserve, de rester pur et sans expérience sexuelle, de croire que leur nature pécheresse a besoin de rédemption et d'être obéissant à l'égard des représentants de l'autorité, il leur devient impossible, surtout aux petites filles, soit de se souvenir et de parler des abus sexuels commis par un père bien-aimé, un prêtre, un parent ou un enseignant, soit de recouvrer leur image de soi abîmée et leur dignité. Pas étonnant, dès lors, que les femmes et les enfants qui prennent leur foi au sérieux aient la conviction que la résistance à la violence n'est pas chrétienne et que leur souffrance est voulue par Dieu². »

Comment une femme victime de violence peut-elle s'en sortir si elle veut être fidèle à sa religion qui lui rappelle qu'elle est mariée pour le meilleur et pour le pire, qu'elle doit soumission à son mari, qu'elle doit le comprendre et essayer de le sauver? Quand ce n'est, en vertu de l'indissolubilité du mariage, de ne pas rompre avec un mari coupable d'inceste envers sa fille.

2. Schüssler Fiorenza, Elizabeth, « La violence contre les femmes », éditorial, *Concilium*, no 252, Paris, 1994, p. 19.



Nathalie Lassein

Développer des alternatives, une façon de contrer la violence faite aux femmes. La présence des femmes est nécessaire dans des postes de décision, dans les ministères, la réflexion biblique et théologique.

Des alternatives

Un processus de construction théologique patriarcale existe et fonctionne depuis fort longtemps; un autre doit être mis en branle si on veut déraciner les causes de la violence faite aux femmes. Il faut continuer à redire autrement nos croyances, comme le dit si bien la théologienne (évidemment contestée) Ivone Gebara. Des alternatives se développent lentement, mais sans retour en arrière possible.

– La théologie féministe ose remettre en question un modèle d'Église hiérarchique, clérical, mâle et blanc.

– Des groupes essaient de faire Église suivant un modèle communautaire où chacun et chacune a sa place et peut s'exprimer. On célèbre autrement. Des femmes même célèbrent ensemble depuis des années. Qui prétendra que Dieu n'est pas présent au milieu d'elles?

– L'Église se vit déjà en dehors des «bâtisses officielles». Elle se vit aussi dans des maisons privées, dans des centres communautaires. Et une autre spiritualité se développe, un autre discours est véhiculé: le droit d'être heureux, d'être heureuse et la responsabilité de faire en sorte que chaque personne soit res-

pectée dans sa dignité. Une Église passe du domaine caritatif à la justice. Une Église dont l'unité n'est pas comprise comme étant l'uniformité. On réfléchit ensemble sur la spiritualité du conflit et l'importance de la démocratie et de la prise de parole.

– Les femmes osent sortir de situations aliénantes et cessent de les rendre religieusement signifiantes. Chrétiens et chrétiennes osent partager leur foi à partir de ce qui donne sens à leur vie, à partir des valeurs qui les font vivre.

– Des femmes se sont mises à lire la Bible, à mieux la comprendre, à en éliminer les aspects non libérateurs, car un message non libérateur n'est pas un message révélé. Elles en font ressortir des aspects nouveaux. Cette réflexion théologique, faite par les femmes qui parlent de Dieu, de Marie, qui lisent la Bible à partir de leur expérience de femmes, est accueillie de plus en plus favorablement.

– Des hommes et des femmes apportent un message libérateur en distinguant ce qui, dans la Bible, est contexte social ou expérience qu'un peuple fait de Dieu. Ils découvrent dans la tradition biblique une conception globale de l'être humain. Ils exorcisent un Dieu de peur, un Dieu qui punit et récompense, un Dieu qui veut le sacrifice. On découvre de plus en plus un Dieu, source de vie, qui a créé des

êtres humains égaux et ayant le droit d'aller au bout de leurs possibilités, qu'ils soient hommes ou femmes. Des textes oubliés sont remis en valeur. La Parole de Dieu devient libération.

— Dans les sessions de *Violence et héritage*, données depuis quatre ans, les participants ont pu se familiariser avec une intervention qui n'est pas victimisante pour les femmes victimes de violence. On a pu aussi réfléchir ensemble sur des voies de solution pour que cesse cette violence faite aux femmes. Au mois d'août 94, une session sur «Dieu, l'argent, l'histoire... et l'oppression des femmes», a permis de continuer à réfléchir sur les causes de la violence et sur des pistes d'action. Et au mois de juin 95, un colloque permettra aux femmes d'approfondir les causes religieuses de la violence afin de se concerter dans des actions de transformation de cette situation. La violence peut être renversée!

Un bout de chemin a été parcouru, mais de nombreux obstacles restent encore à franchir. Il importe que les femmes ne soient pas seulement présentes dans des postes d'exécution, mais au niveau



Vers un nouveau modèle d'Église.

Nathalie Lasselain

des décisions, des ministères, de l'organisation, de la réflexion biblique et théologique, et que l'on reconnaisse cette compétence dans un modèle d'Église fraternelle et communautaire. Espérons

que, d'ici quelques années, nous n'aurons plus à parler de la place des femmes dans la société et dans l'Église. Je rêve d'une Église, non à la remorque de la société, mais la devançant, à cause de l'importance pour elle des valeurs d'égalité et de dignité.

J'aime les hommes et les femmes qui vivent de ces valeurs. La prise de conscience que nous venons de faire n'est pas une menace, mais une invitation à des changements. Elle ne reflète pas le désir de prendre le pouvoir, mais de le partager, tout comme devraient être partagées toutes les tâches de service. Il y a de la place pour tout le monde et dans la société et dans l'Église!

Références:

- Aubert, Jean-Marie, *L'exil au féminin*, Paris, du Cerf, 1988.
- En collaboration, «La violence envers les femmes», *Concilium*, no 252, Paris, 1994.
- En collaboration, «*Violence en héritage*» *Réflexion pastorale sur la violence conjugale*, Comité des affaires sociales des évêques du Québec, 1989.
- Gebara, Ivone, Intervention donnée à St-Damien de Bellechasse dans le cadre d'une session sur «Dieu, l'argent, l'histoire... et l'oppression des femmes», août 1994. ■

LA VIOLENCE DE NOS INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Aujourd'hui encore la violence de nos institutions religieuses persiste. Violence envers les hommes et les femmes que l'on fait taire parce qu'ils osent redire avec d'autres leur foi pour aujourd'hui. Pour avoir donné plusieurs sessions «Violence en héritage» et avoir entendu de nombreuses confidences, je ne peux plus taire la violence verbale de prêtres envers des femmes. Non plus que ces cas de femmes chez qui règne la crainte de ne pas être à la hauteur, de ne jamais pouvoir répondre aux attentes, de perdre leur emploi. Mais plus subtile et non moins réelle est cette violence psychologique qui se traduit par le mépris concernant la compétence, la scolarité des femmes, leur maintien dans des tâches de service souvent bénévoles ou fort mal payées.

Violence que la non-reconnaissance de la place des femmes dans de vastes diocèses où la responsable à la condition des femmes travaille une journée par semaine. Violence que la non-reconnaissance des possibilités et des compétences des femmes que l'on ne fait que consulter, parfois. Violence que la non-reconnaissance de l'expérience des religieuses «sur qui» on fait un synode en décidant pour elles. Violence que ce discours qui veut contrôler la sexualité des femmes, leur vie privée, leur vie familiale. Violences que ces gestes de bonté qui permettent des responsabilités, que les femmes doivent considérer comme des privilèges. Peut-être qu'un jour, on nous «permettra» d'accéder au sacerdoce. Dans une telle logique et un tel système, la permission vient d'en haut et des hommes.

Sombre tableau de la violence dans notre Église! Procès non justifié? Je me permets ici une anecdote. J'ai eu l'occasion de m'adresser à de jeunes séminaristes, il n'y a pas longtemps. Le sujet était la place des femmes dans l'Église. Un jeune de vingt ans me dit: «Je suis fatigué d'entendre parler des femmes...» Que lui répondre?

À la pause-santé, je le rencontre et lui dis: «*Essaie d'imaginer un monde où le Pape est une femme, tous les évêques sont des femmes, les prêtres sont des femmes, les futures diaconesses sont des femmes que les maris doivent accompagner à leurs cours, les responsables de communautés chrétiennes sont des femmes (sauf quelques hommes ici ou là, quand il manque de femmes...)*. Les synodes sont convoqués et organisés par des femmes. Les décisions sont prises par les femmes, même si on invite parfois quelques hommes. Les femmes contrôlent tout: elles ont le savoir, le pouvoir et l'argent. Elles dirigent les facultés de théologie et signent les dernières recherches exégétiques. Une femme est Premier ministre du Canada, une femme est Premier ministre du Québec. Seuls quelques hommes siègent comme ministres ou députés. Les juges sont des femmes, les personnes les plus riches sont des femmes. Les femmes votent les lois, prennent les grandes décisions sur le plan politique, économique, judiciaire... Comment te sentirais-tu dans un tel monde?»

L.L.

en bref

En ville comme en région, le mouvement populaire, communautaire et syndical lutte, depuis des dizaines d'années, pour améliorer les conditions de vie et de travail des Québécoises et Québécois. Regroupés depuis 1985 en une coalition nationale nommée Solidarité populaire du Québec, ces organismes développent une pensée et des actions articulées, en réponse aux grands enjeux de société. On y élabore aussi une vision politique alternative, fondée sur la solidarité sociale plutôt que sur les priorités dictées par les lois du marché. Leur projet de société, voté lors d'une Assemblée nationale populaire à l'automne 1994, fruit d'une vaste consultation populaire, vient d'être publié sous la forme d'une *Charte d'un Québec populaire*: **Le Québec qu'on veut bâtir**. Pour de plus amples informations, on peut appeler le (514) 598-2000.

Dans son message, à l'occasion du Carême 95, Jean-Paul II invite à réfléchir à **l'analphabétisme**, ce mal obscur qui prive un grand nombre de pauvres de beaucoup de possibilités de progrès, de victoires sur la marginalisation et de véritable libération. Cette plaie terrible contribue à maintenir d'immenses multitudes dans la condition du sous-développement, avec tout ce que cela comporte de scandaleuse misère. Une personne qui ne sait ni lire ni écrire éprouve de grandes difficultés pour recourir aux méthodes modernes de travail; elle est comme condamnée à l'ignorance de ses droits et de ses devoirs. Notre devoir est de manifester notre solidarité envers ces personnes pauvres et de mener des actions pour favoriser l'accès à la lecture et à l'écriture. En exprimant sa reconnaissance aux personnes et organisations engagées dans l'alphabétisation, Jean-Paul II souligne qu'elles contribuent à bâtir la communion dans une authentique et active charité fraternelle.

Ceux qui cherchent à comprendre le Vatican et le centre de l'institution ecclésiastique sont en deuil. **Peter Hebblethwaite** est décédé le 18 décembre 1994, à 64 ans. Directeur de la revue *The Month*, ce remarquable journaliste, correspondant au *National Catholic Reporter* et à *The Tablet*, a aussi publié une quinzaine de livres, dont les plus connus resteront sans doute ses biographies (considérées par plusieurs comme « définitives ») de Jean XXIII et de Paul VI. Son dernier livre, *The Next Pope*, est paru la semaine même de sa mort.

Le 13 février dernier, se tenait, à Asbestos, la quatrième Conférence nationale annuelle de Solidarité rurale du Québec. Sous le thème « **Prêt pour le pouvoir?** », les intervenants ont été invités à réfléchir sur le rapport entre personne et pouvoir, localité et pouvoir, et finalement région et pouvoir. L'élection du nouveau gouvernement du Québec et son intention avouée d'être à l'écoute des régions amènent le monde rural à profiter de ce nouveau contexte, plus favorable à son affirmation et à une meilleure emprise sur son avenir.

Rome annonçait, le 13 janvier dernier, la décision d'enlever à **Jacques Gaillot** sa charge d'évêque d'Evreux pour le nommer évêque du diocèse disparu de Parténia en Mauritanie. Après le choc de la nouvelle, notre collaborateur, Dominique Boisvert, a transmis à l'hebdomadaire français *Témoignage chrétien* la réaction de nombreux chrétiens d'ici: partagés entre la tristesse et l'incompréhension, nombreux sont ceux et celles, et pas seulement parmi les exclus, qui continueront de reconnaître dans le nouvel évêque de Parténia un pasteur attentif, libre et interpellant, au nom même de l'amour et de la liberté que nous a légués Jésus de Nazareth.

Karen Rodgers et Garry MacDonald, analystes de Statistique Canada, affirment que le nombre d'établissements ou de **refuges pour femmes victimes de violence** n'a pas cessé d'augmenter depuis les années 70, le gros de la croissance s'étant produit pendant les années 80. Selon l'enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, menée en 1992-1993, près de 400 refuges dispensaient des services à des femmes victimes de violence physique ou psychologique et à leurs enfants. Ces établissements ne constituaient pas seulement un lieu sûr pour les femmes victimes de violence et pour leurs enfants, ils offraient aussi des services: information générale, consultation en situation de crise, sensibilisation du public et accompagnement à la cour. De plus, les femmes étaient dirigées vers des services de santé mentale, des services médicaux et juridiques et des programmes de désintoxication. Malgré l'existence d'un nombre croissant de refuges, les femmes qui ont recours à ces établissements ne représentent qu'une infime partie des femmes victimes de violence conjugale.

CUBA: AU BORD DU GOUFFRE OU À LA SORTIE DU TUNNEL?

par Claude Morin¹

depuis 37 ans que la révolution cubaine se poursuit, peu d'expériences de transformation radicale n'auront dans l'histoire survécu à autant d'adversités. Nombre d'analystes ont souvent annoncé sa fin prochaine, chaque fois reportée sans qu'ils puissent expliquer les raisons de sa survie. Ces prédictions se sont multipliées à partir de 1989, avec l'effondrement des socialismes en Europe de l'Est, le triomphe planétaire de l'économie de marché et la généralisation des gouvernements issus de scrutins multipartistes. Le socialisme cubain est alors apparu comme une expérience démodée, en sursis.

C'est le consommateur qui se rebiffe, proteste. Cela n'en fait pas un opposant au régime. Là réside la méprise des analystes qui oublient la puissance du patriotisme cubain et le capital de légitimité dont jouissent les dirigeants, à commencer par Fidel.

L'exode massif de Cubains, l'été dernier, a laissé croire un moment que le régime castriste était au bord de l'implosion. Comme il l'avait maintes fois fait dans le passé, Fidel Castro a retourné la situation en sa faveur. En laissant filer tous les candidats à l'exil assez téméraires pour prendre la mer, il a forcé Washington à mettre fin à une politique plus que trentenaire et à négocier publiquement un accord sur l'émigration cubaine. Cherchant à dramatiser l'exode afin de discréditer le régime de La Havane, les États-Unis n'accordaient les visas qu'au compte-gouttes, mais encourageaient les départs spectaculaires (le plus souvent violents) par l'octroi du statut de réfugiés à tous ceux qui arrivaient aux États-Unis. Les Haïtiens étaient entre-temps soumis à une politique diamétralement opposée. L'émigration légale devient désormais pour les Cubains la seule voie d'accès à la «terre promise». Washington a accepté d'émettre 20 000 visas par an. La perspective de devoir moisir dans des camps à Guantanamo ou à Panama a rapidement mis un terme à l'exode anarchique.

Mécontentement et frustrations

Cet épisode (ainsi que les incidents qu'il couronne) témoigne d'un degré de mécontentement inhabituel. Plus de 30 000 personnes ont pris des risques pour sortir d'une île qu'ils assimilaient à une prison. D'autres, qui ont choisi de rester, ne cachent pas aux journalistes leurs frustrations. Ils n'en peuvent plus de vivre autant de privations. Le carnet de rationnement n'assure plus le

minimum vital et les achats sur le marché noir ou parallèle coûtent les yeux de la tête, si tant est qu'on trouve les articles convoités, depuis les denrées alimentaires jusqu'au dentifrice ou au savon. Le mécontentement trouve sa source dans un quotidien jugé insupportable.

C'est le consommateur qui se rebiffe, proteste. Cela n'en fait pas un opposant au régime. Là réside la méprise des analystes qui oublient la puissance du patriotisme cubain et le capital de légitimité dont jouissent les dirigeants, à commencer par Fidel. L'hostilité de Washington entretient une mentalité de combat, d'unité dans l'adversité. La crise économique ne se transforme pas en crise politique parce que la majorité des citoyens en impute la responsabilité principale aux facteurs exogènes.

La situation peut certes paraître désespérante. Elle n'a cessé de se dégrader au cours des cinq dernières années. La capacité d'importation a chuté de 80%. Le secteur le plus affecté a été celui de l'énergie et de l'alimentation. Des usines ont dû fermer faute de matières premières et de pièces. Les coupures d'électricité sont fréquentes. Le transport public à La Havane a été réduit des deux tiers. Avant 1989, les importations assuraient plus de la moitié des besoins alimentaires. On estime que les niveaux de consommation ont baissé du tiers.

Réformes et changements

Mais le pire est sans doute passé. Les réformes ont commencé à produire des effets et ont permis de réinsérer Cuba dans les circuits internationaux. Il y a celles qui visent à capter un surplus de devises afin de répondre aux urgences du moment, puis de réactiver l'économie. Des entreprises étatiques ont conclu plus de 150 partenariats avec des firmes étrangères. Le tourisme (avec 500 000 visiteurs) a rapporté, en 1993, 720 millions de dollars et dégagé des profits nets de 210 millions. Tout indique que les gains seront supérieurs en 1994. La prospection minière est en pleine expansion et riche de promesses. Une dizaine de compagnies canadiennes ont signé des contrats. Sherritt exploitera l'usine de nickel de Moa. La biotechnologie constitue un atout majeur. Cuba compte 8000 chercheurs professionnels, regroupés en quatorze complexes scientifiques, qui élaborent des produits et des procédés destinés à l'homme, aux animaux et aux plantes. Il exporte une variété de vaccins et traite des milliers de patients venus du monde entier.

D'autres réformes visent à stimuler la production, à inciter au travail. La possession de dollars n'est plus un crime. On peut désormais exercer une centaine de petits métiers du commerce, de l'artisanat et des services. Plus de 160 000 personnes sont enregistrées comme travailleurs autonomes. Les fermes d'État se sont sabordées pour devenir des coopératives de travailleurs.

1. Professeur d'histoire latino-américaine à l'Université de Montréal.

Les prix sur le marché noir ont chuté de moitié. Les consommateurs peuvent, depuis octobre, acheter des vivres à des marchés paysans. L'expérience devrait s'étendre bientôt aux articles de consommation d'origine industrielle. La décentralisation en cours confère plus de flexibilité et de dynamisme.

Le Cubain a été habitué à attendre tout de l'État. La suppression de la gratuité pour certains services et la hausse des tarifs pour d'autres visent à faire prendre conscience que tout a un coût et à réduire le gaspillage. L'introduction de mécanismes de marché ne signifie pas cependant le passage au capitalisme. Elle n'autorise pas l'exploitation privée du travail d'autrui. L'accès aux soins et à l'éducation demeure gratuit. Les travailleurs mis à pied reçoivent une allocation en attendant leur réaffectation. La justice sociale demeure en effet un critère majeur dans la définition des réformes acceptables.

Les changements concernent également le champ politique. Si Fidel demeure la clé de voûte, c'est qu'il est le symbole de l'irréversibilité de la révolution. Voilà pourquoi aussi son frère Raul a pris récemment plus de place. Il ne faudrait pas en conclure à l'immobilisme. Des cadres incompetents ont été écartés; d'autres ont été mutés. Une nouvelle génération accède à des postes importants. Une relève se met en place. Les dirigeants sont à l'écoute des citoyens. Le processus électoral a été repensé pour accroître la représentation à tous les niveaux. La municipalité sert de cadre à une démocratie avancée: on cherche à adapter ses pratiques à l'échelon provincial et national. L'objectif est d'élaborer un système politique qui soit conforme aux besoins du peuple cubain.

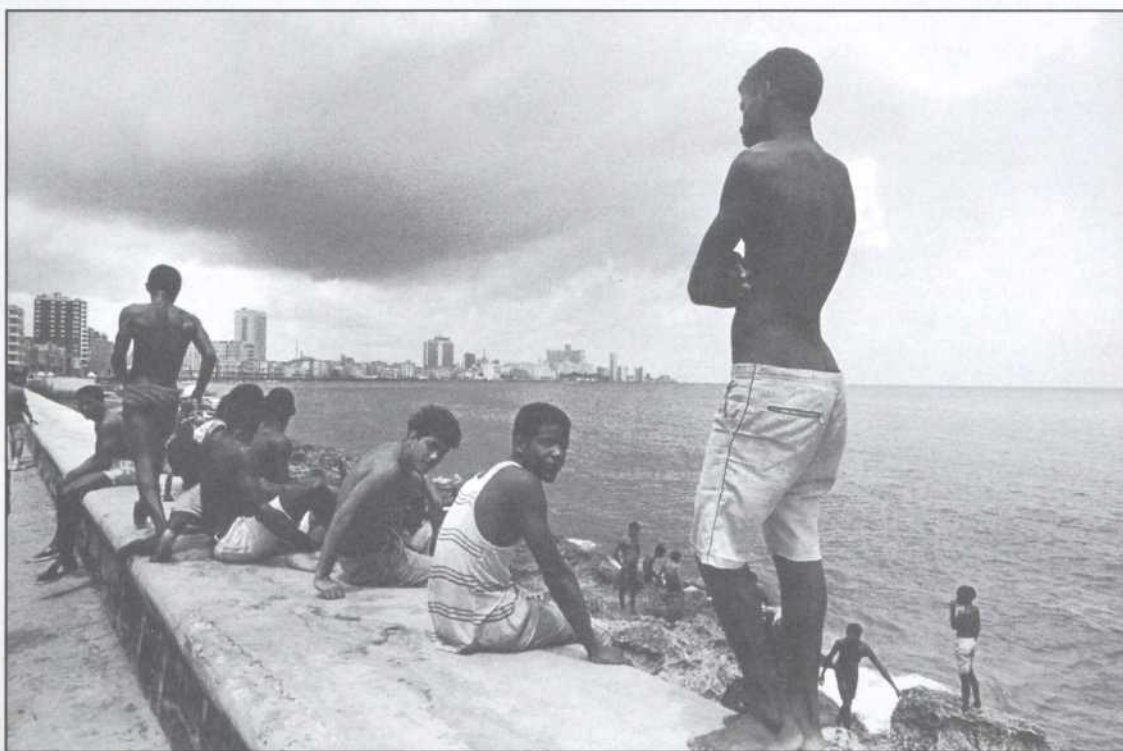
La Maison Blanche isolée

Les choses changent à Cuba. Le problème est que les changements ne correspondent pas à ce que les États-Unis at-

tendent. Ils ne pointent pas vers la restauration du capitalisme ni l'instauration du multipartisme. La Maison Blanche n'a jamais accepté la Révolution cubaine. Elle n'a jamais renoncé à la renverser. L'embargo aurait dû entraîner une capitulation. Le bloc socialiste a sauvé Cuba de l'asphyxie. Mais l'embargo a eu un coût estimé à 40 milliards de dollars. Washington a eu beau durcir le blocus, il n'est pas parvenu à faire tomber le régime. Les Cubains ont refusé de se faire les agents du renversement. Ils ont préféré la réalité des conquêtes passées, même amoindries, aux promesses d'un libéralisme sans filet, aux sirènes d'un individualisme forcené, à la perspective du retour des «Miami boys». Ils espèrent aussi que la raison triomphera bientôt à Washington.

La politique cubaine de la Maison Blanche est en effet soumise à des pressions croissantes. Des groupes défient le blocus et acheminent de l'aide à Cuba ou se rendent dans l'île interdite. Des milieux d'affaires acceptent mal que des concurrents étrangers profitent du blocus. En voulant isoler La Havane, Washington se retrouve isolé. L'administration Clinton avait souhaité faire du récent «Sommet de Miami» un événement anticastriste, une grand-messe des «démocraties» américaines. Les participants latino-américains en auront fait un forum en faveur du libre-échange, contre les forces du protectionnisme en action aux États-Unis.

L'Assemblée générale de l'ONU vient de condamner pour la troisième année consécutive le blocus, mais cette fois la résolution cubaine a reçu l'appui de 101 pays, alors que 48 s'abstenaient et qu'Israël se retrouvait seul à soutenir les États-Unis. Des membres du Congrès font de l'ouverture un levier du changement démocratique et de la libéralisation et invoquent l'exemple est-européen. Ils prônent une tactique différente, mais l'objectif demeure inchangé. Les États-Unis ne semblent pas disposés à reconnaître à Cuba le droit de coexister dans la différence. Leur passé impérial continue de les habiter un siècle après leur première intervention dans ce qui allait être jusqu'en 1959 leur «appendice tropical». ■



Normand Blouin/STOCK

Les Cubains ont refusé de se faire les agents de renversement du régime de Castro. Ils ont préféré la réalité des conquêtes passées, même amoindries, aux promesses d'un libéralisme sans filet.

HAÏTI: QUI ET COMMENT AIDER?

par Marc Maesschalck¹

En raison de l'énormité des besoins, de l'urgence de la situation et de la solidarité manifestée pendant trois ans pour le retour du gouvernement constitutionnel en Haïti, il est tentant de précipiter les décisions et de répondre aux premières demandes d'aide venues. Mais pour ceux et celles qui sont solidaires du peuple haïtien sans vivre sur le terrain, il importe de faire une sérieuse analyse politique de la situation pour chercher le maximum de cohérence et d'efficacité dans nos interventions. Cette analyse est d'autant plus importante que la réorganisation de l'espace politique en Haïti, encore largement influencée par les États-Unis, ne profite pas immédiatement à la population haïtienne que nous voudrions prioritairement appuyer sur le terrain.

L'aide bilatérale et les vraies priorités

Il faut d'abord prendre la juste mesure de nos moyens: ils sont modestes, surtout quand on les compare à l'aide multilatérale et à l'aide bilatérale qui ont été promises en abondance au gouvernement Aristide². Il est donc inutile de nous engager dans des projets où l'on tendrait à se substituer au gouvernement haïtien mis sous tutelle américaine. Pour tout ce qui relève immédiatement de l'initiative du gouvernement haïtien, laissons l'aide bilatérale (et multilatérale) jouer son rôle. Gardons-nous bien d'entrer dans les grands projets, même par exemple au niveau d'une alphabétisation systématique dirigée par le gouvernement³, et d'y gaspiller nos petits moyens dans de grandes entreprises qui trouveront de toutes façons à se financer ailleurs, à un niveau plus approprié.

Avant même de parler d'argent et de projets, le premier enjeu véritable pour le peuple haïtien, c'est de *refuser l'oubli*. En solidarité véritable avec une population aujourd'hui sinistrée, il nous faut refuser de dire et de penser que la page a tout simplement été tournée. Non seulement par respect pour toutes les souffrances et le sang versé pendant trois longues années, mais aussi pour analyser et comprendre correctement le présent, il nous faut rester vigilants: car malgré tous les discours rassurants, il existe toujours une stratégie et une force macoutes en Haïti. Ceux qui ont financé le putsch sont toujours là, les cartels de la drogue aussi, le FRAPH est en train de chercher une légitimité politique⁴ et, plus grave encore, des éléments du FRAPH et des anciennes forces armées risquent de se retrouver dans la Force intérimaire de police qui reçoit sa formation des Américains. Refuser l'oubli, c'est donc se rappeler que les États-Unis continuent d'occuper Haïti, militairement ou avec leurs partenaires et leurs complices, que le FRAPH a été une création américaine et que, devant n'importe quelle information concernant Haïti, il faut sans cesse se demander quelle est actuellement la stratégie des forces macoutes dans ce pays.

Le second enjeu important, c'est d'*identifier et de renouer avec les lieux concrets de résistance*. Si le peuple haïtien a pu résister à la répression et aux conséquences rigoureuses (pour le peuple) d'un embargo de trois années, c'est qu'il existe un potentiel incroyable dans cette population. Comment ces gens, qui sont parmi les plus pauvres du monde et dont on prétend qu'ils sont totalement dépendants de l'aide internationale, ont-ils pu vivre sans cette aide pendant trois ans? Pour que cette résistance soit possible, il y a donc eu des lieux structurés qui ont permis aux gens de vivre et de garder le cap sur un projet démocratique. Pour nous, ces lieux sont comme des fils conducteurs dont il faut partir, car ils sont les garants d'un développement solidaire et durable pour la population. Ces lieux de résistance sont divers: ce sont à la fois des lieux de coordination à Port-au-Prince, comme la Plate-forme des droits humains, celle de l'éducation populaire, celle des ONG haïtiennes, etc.; mais aussi des or-

L'enjeu d'un véritable développement populaire en Haïti, et donc l'enjeu de notre solidarité avec le peuple haïtien, c'est de permettre à ces lieux de résistance de se renforcer et de se relier les uns aux autres.

ganisations de base, à la campagne comme dans les quartiers populaires des villes: organisations de paysans, de jeunes, d'étudiants, communautés ecclésiastiques de base, etc. L'enjeu d'un véritable développement populaire en Haïti, et donc l'enjeu de notre solidarité avec le peuple haïtien, c'est de permettre à ces lieux de résistance de se renforcer et de se relier les uns aux autres.

1. Chercheur au Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), en Belgique, l'auteur suit depuis plusieurs années la situation en Haïti et y a séjourné à plusieurs reprises.
2. À cet égard, notre responsabilité consiste à faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils débloquent rapidement les fonds promis, et non pas à suppléer nous-mêmes, avec nos maigres moyens, à leurs retards ou tergiversations.
3. La nomination de personnes crédibles, comme Paul Dejean à titre de secrétaire d'Etat à l'alphabétisation par exemple, risque de nous inciter à participer au financement des projets gouvernementaux qui devraient pourtant, selon moi, être laissés exclusivement à l'aide bi- et multilatérale.
4. N'a-t-il pas été reconnu comme parti politique par les États-Unis?
5. Un monopole peut d'ailleurs ainsi masquer une atomisation.



Robert Fréchette/STOCK

Privilégier le développement et la consolidation de lieux de rencontres et de coordination, sectoriels et intersectoriels, c'est participer à la mise en place de ces relais sociaux aptes à garantir une présence effective des aspirations populaires dans le débat politique haïtien.

Le rôle des relais sociaux

Deux défis majeurs se posent aux organisations haïtiennes: créer des réseaux et se donner plus de formation. Car durant toutes ces années de répression, de très nombreux groupes ont fonctionné et résisté, à la ville comme à la campagne, souvent isolés, parfois en lien avec des groupes de l'extérieur, alimentés par des contacts ou des voyages occasionnels. Mais dans le nouvel espace politique qui se construit en Haïti, il serait important que des réseaux se développent et se consolident entre tous ces groupes. Quant à la formation interne, il s'agit surtout d'une formation à la gestion et à l'organisation, pour donner plus de moyens et d'efficacité à ces groupes.

Ces deux défis nous invitent à privilégier et à développer, à mon avis, deux types d'organisations haïtiennes que j'appellerai les institutions-relais et les institutions d'appui.

Le travail des premières consiste essentiellement dans la création et la consolidation des réseaux. Ces institutions-relais s'appellent souvent en Haïti des «groupements» ou des «centres». Elles offrent tout ce qui peut aider des groupes locaux à se réunir, à travailler ensemble et à acquérir de plus grandes compétences techniques pour traiter de leurs problèmes. Plusieurs des ces institutions-relais existent déjà mais ont encore besoin d'être appuyées et développées comme objectif prioritaire.

Quant aux institutions d'appui, leur spécificité consiste à ne pas se cantonner dans un secteur particulier de développement, mais de permettre au contraire des rencontres et des croisements entre divers secteurs: entre étudiants et paysans, entre jeunes et communautés ecclésiastiques de base, etc. En plus de favoriser les échanges intersectoriels, ces institutions d'appui auraient aussi pour but d'appuyer la formation institutionnelle des groupes (par opposition à la formation technique et profes-

sionnelle qui relèverait davantage des institutions-relais dans chaque secteur spécifique).

J'insiste sur ces priorités, car tout le potentiel de résistance en Haïti a été jusqu'ici fortement handicapé par ses faibles capacités organisationnelles et institutionnelles; ce qui a rendu son poids trop souvent négligeable dans le débat politique. C'est pourquoi, à court terme, les intérêts de la minorité ne courent pas grand risque en créant un espace politique libéralisé, puisque les relais sociaux qui donneraient un poids et une voix véritables aux intérêts du peuple haïtien n'existent à peu près pas. Privilégier le développement et la consolidation de ces lieux de rencontres et de coordination sectoriels et intersectoriels, c'est participer à la mise en place de ces relais sociaux qui peuvent seuls garantir une présence effective des aspirations populaires dans le débat politique haïtien.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de réaffecter ailleurs tous les moyens existants au détriment des expériences déjà engagées. Pour moi, privilégier les deux types d'institutions indiqués, c'est d'abord essayer de nous rattacher à de telles institutions (ou de les favoriser) dans nos actions sur le terrain. C'est aussi éviter à tout prix l'éclatement ou l'atomisation des initiatives et des micro-initiatives. Pour y arriver, il ne s'agit pas de supprimer les micro-initiatives, mais bien d'éviter leur dispersion en favorisant leur rattachement à des groupes-relais qui renforceront graduellement le processus social et permettront la diffusion des richesses de ces micro-initiatives à l'intérieur de réseaux.

Mais à l'inverse, il faut tout autant éviter la constitution, dans certains secteurs (milieu étudiant par exemple, monde ouvrier, etc.) de grosses institutions qui deviennent de véritables monopoles grâce à leurs moyens importants. Tout comme il faut éviter d'appuyer des organismes hybrides qui, tout en accaparant les sources de financement, sont sans projet organique réel pour la société haïtienne⁵.

Autant le monopole que l'éclatement brisent la logique du relais social, celle du débat interne et du croisement des expériences. En travaillant dans des projets concrets, avec des visages précis, il est possible de consolider les micro-initiatives. Sans vouloir contrôler les diverses initiatives sectorielles, mais en leur donnant des appuis techniques comme institutions-relais et en renforçant leurs compétences organisationnelles et institutionnelles (comme institutions d'appui), l'enjeu de fond est de leur permettre de s'impliquer dans un processus social qui a du poids à l'intérieur de la vie politique haïtienne.

La société civile haïtienne

Ma proposition veut répondre aux fractures qui existent actuellement dans la société d'Haïti: fractures entre les divers secteurs, avec le monde populaire d'un côté et, de l'autre côté, la société civile et le monde politique.

Du côté du monde populaire, on trouve tout ce qu'on appelle les organisations de base, les groupes locaux; mais aussi toutes les petites ONG qui développent des initiatives de solidarité dans des projets limités, dans des lieux et avec des personnes déterminés. C'est ce monde qui a été le lieu de la résistance sur le terrain en Haïti, pendant les trois années d'absence d'Aristide.

De l'autre côté, il y a la société civile et le monde politique. Il faut remarquer ici que l'expression «société civile» a, en Haïti, un sens très différent de chez nous. Alors que, dans nos sociétés, la société civile regroupe tous les corps intermédiaires, depuis les organisations de quartiers jusqu'aux organisations patronales, en passant par les syndicats, les organisations religieuses, scolaires, culturelles et autres, en Haïti, cette expression réfère d'abord à un groupe politique spécifique, lié historiquement à la défense de la Constitution. Ce groupe d'intellectuels progressistes étaient aussi pour la plupart légalistes, au sens où ils privilégiaient la force du Droit pour redresser la situation politique haïtienne.

Le programme du premier gouvernement Aristide était essentiellement le produit de ce groupe. La conséquence concrète de

L'enjeu, c'est de permettre au monde populaire de se construire de véritables relais, contrôlés par les organisations de base, pour lui permettre de s'imposer et d'interpeller la société civile et le monde politique.

cette orientation politique fut la priorité donnée à la justice (au sens du Droit) et donc à une restructuration de l'administration et à une série de procès contre les exactions commises sous les gouvernements précédents. À ce groupe de la société civile se rattachent également les milieux activistes liés aux grandes ONG haïtiennes et internationales. On y retrouve encore les milieux d'affaires anti-duvaliéristes et la bourgeoisie libérale, en quête d'un État de Droit garantissant la protection des biens et des personnes.

Ce groupe de la société civile tente de faire pression sur le monde politique qui, en Haïti, est divisé en deux groupes qui vi-



Hugh Shelton, commandant la force militaire américaine en Haïti accueille le président Aristide à Port-au-Prince après trois ans d'exil, en présence de l'ambassadeur américain William Swing.

Daniel Morel/CANAPRESSE

vent actuellement une nouvelle «phase» de mariage: d'un côté l'élite macoute (dans l'État, le commerce, l'Église, etc.) et, de l'autre côté, ceux qui veulent être les tribuns du peuple et qui sont investis symboliquement d'une certaine confiance de la population, pour défendre ses intérêts. Mais dans le contexte actuel, ces gens qui veulent vraiment défendre les intérêts populaires ne disposent pas des structures de relais sociaux qui leur permettraient d'être effectivement en lien organique avec les revendications populaires. Tandis que, du côté de l'élite macoute, on est loin d'avoir joué ses dernières cartes: ce n'est pas parce que quelques supérieurs militaires ont disparu qu'elle a moins d'importance; elle veille au grain et sait que les Républicains américains, ses alliés, ont de nouveau le vent en poupe.

L'enjeu, pour moi, c'est de permettre au monde populaire de se construire de véritables relais, contrôlés par les organisations de base, pour lui permettre de s'imposer et d'interpeller la société civile et le monde politique.

Il ne s'agit pas ici de mettre en cause la personnalité individuelle de tel ou tel ministre ou responsable: à titre personnel, plusieurs d'entre eux connaissent bien les réalités du peuple haïtien et en ont donné des preuves par leur engagement passé. Mais ce n'est pas la même chose de connaître certaines réalités à titre personnel et d'être assis comme ministre à une table de négociations, avec des organisations représentant tel secteur de telle région et qui veulent se faire entendre sur tel plan de développement sans dépendre de l'initiative ministérielle pour exister comme plate-forme représentative. D'ailleurs, comme les relais sociaux autonomes font défaut, les «représentants» à la table de négociations risquent d'être dans la même situation que les ministres: représentants d'eux-mêmes ou d'un mouvement qu'ils «incarnent», plutôt que cooptés ou élus pour transmettre les positions d'une véritable organisation.

Dans la situation haïtienne actuelle, et quelle que soit l'importance des défis, ce n'est pas l'ampleur des moyens qui est primordiale et essentielle. C'est plutôt de savoir comment on utilise la pauvreté de nos moyens pour être concrètement des acteurs qui permettent aux revendications populaires et aux aspirations à un développement solidaire et durable en Haïti de se réaliser. Nous coordonner chez nous pour décider qui et comment aider, c'est nous montrer solidaires du peuple haïtien dans sa marche vers une démocratie authentique. ■

RECENSIONS DE MARS

lectures

Alain-G. Gagnon: Québec: État et société

A. Jones et S. Schechter: Quand l'amour ne va plus

Dany Laferrière: Chronique de la dérive douce

Jean Fourastié: Jean Fourastié entre deux mondes

750^e numéro de L'Action nationale

Québec: État et société

Si un jour un prix est fondé pour reconnaître le meilleur organisateur d'équipes de chercheurs en vue d'une publication, il faudra attribuer ce prix dès la première année à Alain Gagnon, professeur de science politique et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill. En effet, c'est le huitième livre dont il dirige la production, en moins de dix ans. Et celui qu'il nous offre est en fait la troisième édition, entièrement revue, d'un ouvrage paru en anglais en 1984 et réédité, également en anglais, avec une nouvelle équipe, en 1993.

Et quelles équipes! Depuis les étoiles

de première grandeur (Charles Taylor, Louis Balthazar, Vincent Lemieux) jusqu'aux brillants *doctorandi* (Dimitrios Karmis), pratiquement tous offrant le meilleur de leur métier. Si bien qu'on hésite à signaler l'un ou l'autre des vingt articles sur l'état présent du Québec, que Gagnon a regroupés en quatre blocs: le nationalisme, l'État et la société, l'identité et la langue, l'économie politique. Il est sans doute préférable de signaler au lecteur les endroits où de nouveaux points de vue sur de vieilles et souvent difficiles questions sont apportés.

Il est devenu plus éclairant de parler de rationalité subjective plutôt que de nationalisme, quand on parle de la tendance souverainiste du Québec (Anne Légaré); l'adoption quasi généralisée du libéralisme procédural américain de la part des Canadiens-anglais et le refus de cette même idéologie par les Québécois

constitue l'opposition la plus incontournable des deux nations, à tel point que le Canada ne peut durer que dans l'acceptation d'une dualité profonde, reconnue comme permanente, ou dans la séparation (Charles Taylor); cette dualité profonde s'est répercutée, surtout depuis vingt ans, dans deux visions de la Charte des droits de la personne, deux visions de plus en plus irréconciliables, expliquant les échecs de Meech et de Charlottetown (Alain Gagnon); l'effort, apparemment ingénieux, de Trudeau pour résoudre cette opposition par le multiculturalisme et le bilinguisme, a en fait rendu inévitable le courant souverainiste (Kenneth McRoberts); c'est là un point essentiel que le rapport Beaudoin-Dobbie (1992) avait bien vu: un effort de renouveau du Canada pourrait-il être tenté, par une révision de la Charte canadienne, déjà dans son premier paragraphe? On rendrait ainsi

possible un fédéralisme asymétrique ou à voies multiples, actuellement exigé d'un côté et rejeté de l'autre (James Tully).

Dans un article très documenté sur la vie des partis politiques du Québec au temps des élections, Vincent Lemieux démontre que le référendum sera le moment de vérité pour le PQ comme pour le Parti libéral; de façon à la fois plausible et étonnante, Luc Bernier démontre que les sociétés d'État ont mieux réussi depuis 1960 que les entreprises privées analogues, faisant des privatisations des décisions à peser une à une. Jacques Henripin nous propose une étude très informée et bien équilibrée sur la démographie et l'avenir politique du Québec.

On lira avec intérêt une remarquable étude de l'identité québécoise par Dimitrios Karmis, qui dépasse la solidarité ethnique de souche vers une solidarité territoriale par la voie de la culture publique commune; également, une mise à jour des défis amérindiens du Québec par le spécialiste chevronné qu'est Éric Gourdeau; une très utile histoire des anglophones du Québec par Robert C.H. Sweeny; un bon article de Henri Milner sur l'importance vitale d'un renouveau de l'école dans un Québec autonome. Alain Noël analyse de façon lucide le chômage endémique au Québec. Et Yves Bélanger confirme la recherche de Luc Bernier, en démontrant que l'entrepreneuriat québécois a moins bien réussi à long terme que les sociétés d'État de l'ère keynésienne. François Rocher termine le livre en replaçant le Québec dans la stratégie continentale nord-américaine. On a eu l'heureuse idée de reproduire la Charte des droits et libertés du Québec en appendice. Plusieurs articles sont traduits de l'anglais et ils sont bien traduits. Comme je vous le disais au départ, Alain Gagnon prouve une fois de plus qu'il est un maître des équipes multidisciplinaires, pour notre plus grand profit! ■

Julien Harvey

Quand l'amour ne va plus

«**D**es millions de femmes souffrent à cause de leurs relations confuses et malheureuses, sans trop savoir pourquoi. Elles se sentent angoissées, intimidées, inaptes, imparfaites, comme si elles étaient toujours coupables d'une

faute qu'elles n'arrivent jamais à identifier clairement. Une grande part de leurs inquiétudes et de leurs souffrances sont pourtant directement attribuables au contrôle exercé sur elles par leur conjoint. Les rapports de force, sous toutes leurs formes, touchent un très grand nombre de femmes ordinaires et la violence physique n'est qu'une des nombreuses tactiques utilisées par les hommes pour tenter de maintenir leur emprise sur leur conjointe.»

Cet extrait de l'endos du volume ne laisse aucun doute sur l'approche féministe des auteures: depuis près de vingt ans, Susan Schechter participe activement à la création de services pour les femmes victimes de violence physique et Ann Jones a publié plusieurs textes importants sur la violence faite aux femmes. Le but de ce livre est d'aider les femmes à mieux comprendre la nature du comportement manipulateur, ses répercussions, de même que les façons de retrouver la maîtrise de leur vie et de leurs relations. Des femmes décrivent elles-mêmes les stratégies de survie qu'elles ont adoptées pour résister, réagir et échapper à l'emprise des hommes qui les maltraitent.

Dans une première partie, on fournit des pistes pour permettre aux femmes victimes d'identifier ce qui se passe, en répondant à leurs questions: Si c'est cela l'amour, pourquoi suis-je si mal dans ma peau? Qu'est-ce qui m'arrive? Pourquoi mon conjoint me traite-t-il ainsi? Pourquoi suis-je incapable d'améliorer la situation? Mon conjoint peut-il changer?

La deuxième partie «Faire des choix pour transformer votre vie» veut leur apprendre à planifier leur sécurité et celle de leurs enfants, à aller chercher de l'aide et à reconstruire l'estime de soi, détruite dans une relation intime contrôlante. Un chapitre traite de l'importance de prendre une décision: rester avec le conjoint ou rompre avec lui.

Celles qui opteront pour le départ trouveront, dans la troisième partie, plusieurs suggestions en vue d'évaluer les différentes façons de se loger et de reconquérir leur vie. Reprendre sa vie en main, cela veut dire: se remettre sur pied financièrement, retrouver son équilibre affectif, aider les enfants à s'adapter à la nouvelle situation.

Enfin, la quatrième partie aborde d'autres formes d'assistance auxquelles ces femmes peuvent recourir: la police et les tribunaux, les groupes d'entraide, la famille et les proches, les professionnelles de la santé et les spécialistes en relation d'aide. Des critères permettent d'apprécier l'efficacité et la justesse de leur approche.

Il faut lire la postface de Diane Prudhomme sur la normalité. Ce livre a le mé-

rite de dénoncer les normes sociales qui justifient les comportements contrôlants et dominateurs et font croire aux femmes que cette situation est «naturelle et culturelle», donc qu'elles n'y peuvent rien changer.

Trente-cinq pages de bibliographie et un guide des ressources disponibles à travers le Québec montrent l'ampleur de la recherche actuelle sur la violence conjugale et renseignent sur les services offerts.

Remarquable, ce volume l'est à plusieurs points de vue. Par la mise en valeur de la parole des femmes victimes, de leurs stratégies de survie et de leurs forces de changement. Par l'analyse structurée du phénomène de la violence conjugale. Par les outils et les grilles qu'il propose, afin d'aider les femmes à voir clair dans le dédale des émotions et des perceptions vécues. Par les critères pertinents pour évaluer les groupes pour hommes violents. Tout en soulignant ce que vivent en commun toutes les femmes parce qu'elles sont femmes, les auteures ne minimisent pas les difficultés particulières qui s'ajoutent quand on est une femme de couleur, appauvrie, immigrée illégale ou lesbienne. De plus, quelques pages font le point sur des interprétations religieuses ou culturelles qui incitent parfois les femmes à vivre dans la soumission.

Lecture facile et agréable, à recommander à toute personne – femme ou homme – qui veut mieux comprendre les mécanismes du contrôle et de la violence basés sur la dynamique du pouvoir bien inscrite dans la société patriarcale. ■

Céline Dubé

Chronique de la dérive douce

Dany Laferrière se passe de présentation. Habitué de la télévision, de la littérature québécoise, et même du cinéma avec l'adaptation de *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, il est de ceux qui donnent l'impression d'avoir toujours-déjà été là. Un peu comme un vieil ami dont le souvenir de la première rencontre s'est perdu.

Sa *Chronique de la dérive douce* se veut la mémoire de ses premiers pas au Québec, du temps qu'il n'était qu'un immigrant parmi d'autres. En trois cent soixante-cinq proses, Laferrière nous fait promener dans le Montréal des «autres»,

le Montréal d'un Haïtien fuyant Port-au-Prince en 1976.

Avec une générosité qu'il faut absolument relever, Dany Laferrière partage avec les lecteurs ses premières expériences en terre blanche: le travail, la faim, le froid, les femmes (sans qui Laferrière ne serait pas Laferrière). Terre blanche? *Je le savais déjà pour l'avoir lu. Pour l'avoir vu au cinéma. Mais c'est différent dans la vraie vie. Je suis noir et tous les autres sont blancs. Le choc!* En quelques mots bien sentis, un monde d'écart, de distance prend place. De ces distances qui marquent une vie.

On envie la liberté de celui dont le futur est vierge, parce qu'il a déserté son passé. Tout lui est possible, mais il lui faudra d'abord rêver. C'était en 1976...

On se prend aussi à sourire aux évocations récurrentes, presque obsessionnelles, de notre glacial hiver. *Il fait tellement froid ce matin qu'on devrait donner une prime aux immigrants qui restent.* Cet humour qui anime le brassage de ses souvenirs, on peut douter qu'il soit véritablement contemporain des événements vécus.

Car, bien avant d'incarner le «success story» littéraire que l'on sait, Laferrière a connu la misère. Il en garde, semble-t-il, un souvenir, disons, amusé. *Les pigeons du parc Lafontaine me jettent de vifs regards inquiets. Ils savent que j'ai une bonne recette de pigeon au citron.* De cette condition misérable, tempérée ici et là par des petits boulots, il saura s'arracher. Mais il aura, au passage, donné du souffle à l'idée d'une descente totale dans l'art. Car son avant-dernière prose nous apprend qu'il osa délaissier sa place sur la chaîne de montage pour devenir... écrivain!

Un sentiment étrange se dégage de la lecture de la *Chronique*, peut-être celui de redécouvrir une ville dont on croyait avoir cartographié exhaustivement les multiples humanités qui y grouillent. Ou peut-être le sentiment que, comparée à ce que la télévision et le cinéma contemporains nous proposent, seule la littérature sait encore habiter la ville, et non pas seulement y fonctionner. En ce sens, Laferrière s'inscrit dans les suites d'une littérature profondément urbaine ouverte par des géants comme Michel Tremblay et... Mordecai Richler.

Par un renversement qui aurait donné le hoquet à nos aïeux (et à bien d'autres), on doit désormais ranger un Laferrière (et aussi Bissondath, Micone, Kokis, etc.) parmi les auteurs du patrimoine, qui ne peut qu'en bénéficier. Et ça n'a rien à voir avec les ghettos du multiculturalisme. C'en est plutôt l'heureuse négation. ■

Marc Lemire

Jean Fourastié entre deux mondes

Jean Fourastié est mort en 1990, à l'âge de 83 ans. Ses mémoires, en forme de dialogues, sont le fruit du travail de sa fille Jacqueline qui a enregistré, de juillet 1989 à juillet 1990, de nombreux entretiens avec son père, faisant le point sur les principales articulations de la pensée de cet homme étonnant, qui aura beaucoup marqué la pensée économique française. Il ne s'agit pas d'une biographie au sens strict, même si Fourastié raconte des bribes de sa vie, quelques expériences personnelles, certains jugements sur les personnes qu'il a croisées. Sur ce point, tout est d'une extrême pudeur. De même, Jacqueline, sa fille, garde à l'égard de son père, une distance certaine, malgré ici et là quelques bribes de souvenirs.

En réalité, le livre se présente comme une reprise de la pensée de Fourastié. Fourastié a d'abord été un économiste qui s'est attardé, de manière très concrète, à analyser l'évolution des prix (du pain, du blé, des souliers, etc.), en rapport avec les salaires horaires du travailleur non qualifié. Ses conclusions sont simples et lumineuses: au cours de l'histoire longue, les prix baissent en termes réels, à cause du développement technique: «le manœuvre d'aujourd'hui peut acheter 30 kg de blé avec le produit d'une heure de travail. Autrefois, quand il travaillait une heure, il pouvait en acheter 500 g, les bonnes années» (p. 244). Là où le renouvellement technique ne se produit pas (par exemple la tapisserie), les prix demeurent constants.

Pour Fourastié, le développement technologique commande la hausse du niveau de vie (le progrès économique) et cette dernière, à la longue, favorise la diminution des écarts entre les segments de population, une marche vers l'égalité (progrès social). Fourastié estime que l'efficacité est première et qu'à se braquer sur l'égalité d'abord, on nuit à long terme à l'efficacité et donc au bien-être de tous, y compris des plus démunis (p. 241-260). Un des refrains constants de l'oeuvre de Fourastié est de montrer que c'est le développement technique qui a sorti l'humanité de la misère.

C'est ainsi que Fourastié se présente à la fois comme un économiste et comme un penseur social, intéressé par l'évolution de la société. En témoignent des ouvrages comme *La civilisation de 1960* (livre de prospective publié d'abord en 1947 et plusieurs fois réédité, en reportant toujours le point de référence) et surtout *Le Grand espoir du XXe siècle*, puis *Les trente glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Fourastié est principa-

lement le témoin des changements qui ont marqué la société, témoin patient, méticuleux, qui cerne d'abord les détails économiques, décrit les niveaux de vie, puis le genre de vie et les codes symboliques de la société française.

On pourrait affirmer que la surprise de Fourastié fut de constater que la course au mieux-être s'est soldée par un accroissement du malheur et de la frustration, plus que par l'affirmation de la joie de vivre. La société moins inégalitaire se révèle être une société de revendications plus fortes. «Le grand espoir était d'ordre économique. Il était de sortir l'humanité de la misère et de la famine endémique (...) Tout cela, qui était rêvé et désiré depuis des milliers d'années, a été réalisé en 75 ans, en Occident. Le grand échec, c'est qu'il était plus ou moins implicitement prévu par nos ancêtres que la réalisation de ce grand espoir économique engendrerait automatiquement une société heureuse, apporterait le bonheur aux hommes. Or, de partout, l'on voit surgir des problèmes graves dans cette société riche; l'on voit le savetier perdre ses chansons et son somme et cependant revendiquer de plus en plus durement de plus en plus d'écus.»

Aussi Fourastié se fait-il moraliste, pour établir la morale comme prolongement de l'instinct et appel au dépassement, en assumant la réalité du mal: «je me borne à dire qu'il y a deux sources du mal, le mal dû à l'hétérogénéité du temps et celui dû à l'hétérogénéité de l'espace. Je ne me sens pas capable de donner à l'humanité les règles de sagesse dont elle a besoin! — À notre avis, ces règles existent-elles? — Elles n'existent pas sans transcendance» (p. 191-192). Fourastié se définit alors comme croyant d'héritage catholique. Pour lui, la transcendance, qu'il appelle le surnaturel, fonde le réel et permet seule de l'appréhender, ce réel que nous poursuivons sans cesse par la science expérimentale.

Fourastié est extrêmement préoccupé de la poursuite méthodique du savoir expérimental. Il tient plus à l'expérimentation qu'à la rationalité. Fourastié déplore la coupure entre science et foi et surtout la prétention d'athéisme qui découlerait de la science. Au contraire, pour lui, le réel postule un surnaturel pour le fonder et le décoder. Il développe une forme de défense *a priori* de la foi, qui rappelle l'argument de saint Anselme. S'opposant à la théorie du hasard, il s'écrie: «la nature a produit des yeux. Mais ce n'est pas pour voir» (p. 234). «Si cette évolution cosmique n'est pas un projet raisonnable, comment puis-je avoir une raison? Et c'est au nom de ma raison que j'affirmerais ces procédures sans raison?» (p. 235).

La pensée de Fourastié, simple dans sa formulation, semble traversée par des

tensions antagonistes. Tension entre la recherche expérimentale, rébarbative à l'idéologie, mais aussi très ouverte aux dimensions «surréelles», tension entre le progrès économique et le malheur qui en résulte, tension entre l'amour du passé et la volonté délibérée d'opter pour la modernité, tension entre un optimisme de fond et une désespérance devant la réalité humaine réelle. Le chapitre 14, sur «les nouvelles lumières», en allusion au siècle des lumières, est fort suggestif pour faire émerger une science ouverte, dégagée du scientisme clos. La nouvelle préface du *Grand espoir du XXe siècle*, largement citée au chapitre 18, semble consciente des risques et des contraintes du développement. Insuffisamment explicitée, la question écologique est entrevue. Sensible aux prix et aux techniques, Fourastié a insuffisamment compris le problème des externalités dans les emprunts faits au capital nature.

Au total, nous sommes donc devant un très beau livre qui suit pas à pas les livres publiés par Fourastié. Le titre aurait pu être: Un homme se penche sur sa production intellectuelle. Le livre est une très belle introduction à la pensée de Fourastié. J'aurais aimé plus de vie, plus d'informations sur l'homme, plus de confidences sur les choix et les déchirements. Fourastié ne semble pas avoir eu de grandes ambitions, ni de plan de carrière. Il a bien su répondre aux sollicitations que la vie lui a faites, à travers deux guerres, une crise, les trente glorieuses et les cahotements d'un monde incertain. Un destin d'homme qui ne laisse pas indifférent. ■

André Beauchamp

75 000 pages de journalisme de combat, des équipes de direction toujours très réduites et la même couverture bleue, qui, jusqu'à tout récemment, était sans photo! Pour célébrer cette étape d'une réussite, le directeur, Rosaire Morin, a inventé une forme nouvelle de monument: il a fait photocopier 12 000 pages de la revue et il y a choisi environ 1000 extraits, qu'il a rattachés les uns aux autres par de brefs raccords. Cela a donné un énorme numéro 750 de 609 pages, *Québec, un pays à portée de main*, avec d'excellents index, et au prix incroyablement modique de 14,95\$.

Le directeur lui-même présente ce recueil comme «une forme inédite (de) l'histoire des relations Québec-Ottawa» (p. 8). En neuf chapitres, on nous présente l'aventure constitutionnelle depuis le régime français, l'histoire des abus et des mécontentements, les finances publiques, la centralisation excessive, les valeurs en jeu, le défi des francophones hors Québec, et enfin l'indépendance nécessaire. Surtout lorsqu'on constate que le même directeur a reconnu (p. 10) que l'*Action nationale* a été fédéraliste pendant les 50 premières années de son existence, cette conclusion a du poids.

Relations a célébré il y a quelques années son cinquantenaire d'intervention dans un monde familial à l'*Action nationale* et un de ses directeurs, Richard Arès, est cité plus de soixante fois dans le recueil. Nous saluons cordialement ce grand collègue, son tenace directeur et son équipe, et nous partageons le mot que René Lévesque aimait répéter: «Il ne faut pas lâcher». ■

Julien Harvey

750^e numéro de *L'Action nationale*

déjà, le fait lui-même mérite un bravo bien spécial. Il faut le faire: 1917-1994, soixante-dix-huit ans sans subventions (2500\$!),

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants:

– Dany Grondin, *Aujourd'hui... l'avenir!*, LaSalle, Hurtubise HMH, 1994; 148 p.

– Philippe Prévost, *La France et le Canada d'une après-guerre à l'autre (1918-1944)*, St-Boniface, du Blé, 1994; 492 p.

– Coll., *Dire Dieu à nos petits enfants*, Bruxelles, Lumen Vitae, 1994; 88 p.

– Alain Vircondelet, *Jean-Paul II. Biographie*, Paris, Julliard, 1994; 632 p.

– Yvan Boudreault, *Par le hublot de la nuit*, Québec, Carvelle, 1994; 182 p.

– Jean Larose, *La Souveraineté rampante*, Montréal, Boréal, 1994; 112 p.

– Robert Gagnon, *La thèse*, Montréal, Quinze, 1994; 237 p.

– Ginette Pelland, *Hosanna et les Duchesses. Étologie de l'homosexualité masculine de Freud à Tremblay*, Lachine, La pleine lune, 1994; 209 p.

– Jacques Lafleur et Robert Béliveau, *Les quatre clés de l'équilibre personnel. Quand il faut soigner sa vie*, Montréal, Logiques, 1994; 275 p.

– Guy Gavriel Kay, *L'arbre de l'été. La Tapisserie de Kionavar – 1*, Montréal, Québec/Amérique, 1994; 412 p.

– Jorge Semprun, *L'Écriture ou la vie*, Paris, Gallimard, 1994; 320 p.

– Hervé Anctil, *La vie, format familial*, Montréal, du Méridien, 1994; 165 p.

– Christiane Gagnon, *La recomposition des territoires. Développement local viable: récits et pratiques d'acteurs sociaux dans une région québécoise*, Paris, L'Harmattan, 1994; 272 p.

– René Fumoleau, *Aussi longtemps que le fleuve coulera. La nation Dénée et le Canada*, Sillery, Septentrion, 1994; 525 p.

– Deborah Cowley et George Cowley, *Portrait de Pauline Vanier*, Outremont, Novalis, 1994; 160 p.

– Élisabeth J. Lacelle, *L'incontournable échange. Conversations oecuméniques et pluridisciplinaires*, St-Laurent, Bellarmin, 1994; 300 p.

– Madeleine Gauthier, *Une société sans les jeunes?*, Québec, IQRC, 1994; 390 p.

– Germain Dulac, *Penser le masculin. Essai sur la trajectoire des militants de la condition masculine et paternelle*, Québec, IQRC, 1994; 153 p.

– Mona-Josée Gagnon, *Le syndicalisme: état des lieux et enjeux*, Québec, IQRC, 1994; 140 p. ■

références

Alain-G. Gagnon, *Québec: État et société*, Montréal, Québec-Amérique, 1994; 509 p.

Ann Jones et Susan Schechter, *Quand*

l'amour ne va plus. Échapper à l'emprise d'un conjoint manipulé, Montréal, Le Jour, 1994, 465 p.

Dany Laferrière, *Chronique de la dérive douce*, Montréal, VLB, 1994, 136 p.

Jean Fourastié, *Jean Fourastié entre deux mondes. Mémoire en*

forme de dialogues avec sa fille, Paris, Beauchesne, 1994; 316 p.

750^e numéro de *L'Action nationale*, Montréal, 1994; 609 p.

AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vous avez à tenir des réunions importantes et cherchez un animateur d'expérience?

Avez-vous pensé à *ENVIRO-SAGE*?

Vous voulez mettre sur pied un processus de consultation et de participation interne et voir les différentes options qui s'offrent à vous?

Avez-vous pensé à *ENVIRO-SAGE*?

Vous voudriez réfléchir sur la question de l'environnement et en comprendre les dimensions éthiques et spirituelles?

Avez-vous pensé à *ENVIRO-SAGE*?

ENVIRO-SAGE INC. vous offre les services d'André Beauchamp.

Catéchète, théologien, spécialiste en consultation publique et en environnement, André Beauchamp explore inlassablement les rapports entre la culture et la foi, entre une société toujours en mouvement et la situation des croyants et croyantes de notre milieu.

Collaborateur depuis plus de vingt ans au *Prions en Église* et au *Feuillet paroissial*, auteur de plus de dix livres et 200 articles, consultant auprès des entreprises et des gouvernements, en tout temps de l'année, André Beauchamp peut constituer une ressource opportune.

Avez-vous pensé à *ENVIRO-SAGE*?

ENVIRO-SAGE, INC.



Pour une sagesse de l'environnement

25 ouest, rue Jarry
Montréal, Québec, H2P 1S6
Tél.: (514) 387-2541. Téléc.: (514) 387-0206

relations

mars 1995 3,55\$ no 608

SOMMAIRE

face à l'actualité 35

Quel pays pour demain?

Souverains et communautaires (J.G.) – Un bien-être pour tous et toutes (G.P.) - Retrouver l'autre mémoire (M.L.) – Autonomie et territoire (R.B.) – L'indispensable liberté sensée (J.H.) – La justice au coeur de l'avenir (F.T.) – Une paix en dedans comme au dehors (D.B.)

dossier 41

La violence faite aux femmes: un héritage à refuser

Céline Dubé	Un héritage à refuser	42
Diane Prudhomme	La violence conjugale	43
Claudette Champagne et Louise Leboeuf	Violence et pauvreté	46
Lucie Lépine	L'héritage religieux de la violence	49

en bref 53

articles 54

Claude Morin	Cuba: au bord du gouffre ou à la sortie du tunnel?	54
Marc Maesschalck	Haïti: qui et comment aider?	56

lectures 59

Photographie de la page couverture: Jean-François Leblanc/STOCK

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à
Jean-Marc Biron ou Pauline Roy: 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*,
le jour même de la rencontre.

Le lundi 20 mars 1995, de 19h30 à 22h00, à la maison Bellarmin
25, rue Jarry ouest (métro Jarry). Contribution volontaire : 3,00\$